



**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS
ANNÉE 2018**

(décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)

25 Juin 2019

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 083-200004802-20190625-190625_03-DE

SOMMAIRE

I. INDICATEURS TECHNIQUES	4
1. Territoire desservi	4
1.1 Le périmètre	4
1.2 Les compétences	4
2. Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets	5
2.1 Collecte des déchets pris en charge par le service	5
2.1.1 Organisation du service déchets	5
2.1.2 Collecte des ordures ménagères	6
2.1.2.1 Organisation de la collecte	6
2.1.2.2 Fréquence de collecte	6
2.1.2.3 Tonnage collecté	6
2.1.3 Collecte des encombrants	7
2.1.3.1 Organisation de la collecte	7
2.1.3.2 Fréquence de collecte	7
2.1.3.3 Tonnage collecté	7
2.1.4 Collecte sélective	7
2.1.4.1 Organisation de la collecte dans les communes de Callian, Mons, Seillans et Tourrettes	7
2.1.4.2 Organisation de la collecte dans la commune de Bagnols-en-Forêt	8
2.1.4.3 Organisation de la collecte dans la commune de Tanneron	8
2.1.4.4 Organisation de la collecte dans les communes de Fayence, Montauroux et Saint- Paul-en-Forêt	8
2.1.4.3 Nombre de points de collecte par commune	9
2.1.4.4 Les Eco-organismes	9
2.1.4.5 Tonnages issus de la collecte sélective par type de collecte	10
2.1.4.6 Evolution des tonnages de collecte sélective (colonnes aériennes et conteneurs de regroupement)	10
2.1.5 Les déchetteries	10
2.1.5.1 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie située sur la commune de Tourrettes	10
2.1.5.2 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt	11
2.1.5.3 Les Eco-organismes	12
2.1.5.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Tourrettes	13
2.1.5.5 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Bagnols-en- Forêt	13
2.1.5.6 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie automatique	14
2.1.5.7 Tonnages des matériaux collectés sur les déchetteries	14
2.2 Collecte des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Fayence	14
2.2.1 La redevance spéciale pour les déchets non ménagers	14

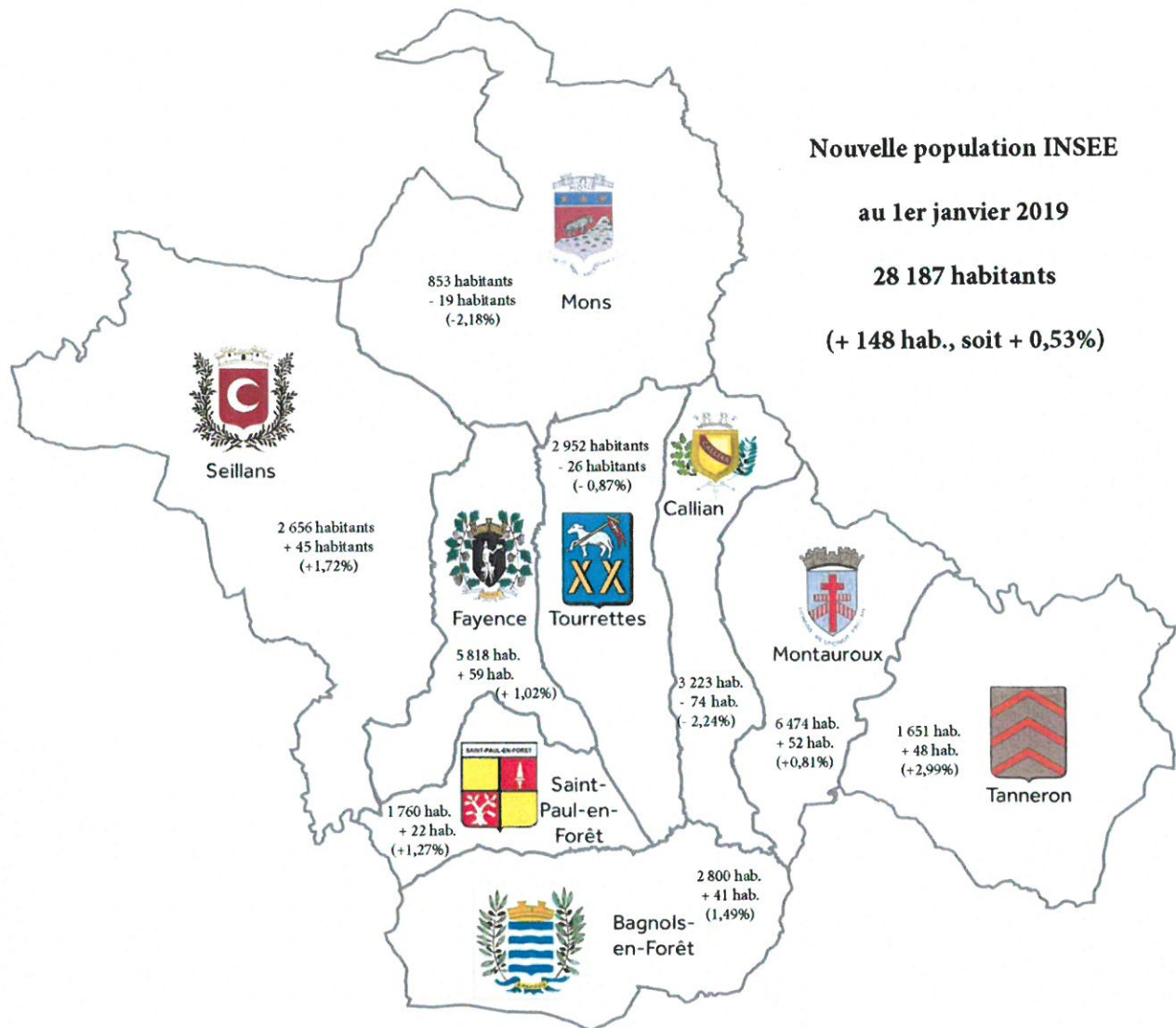
2.2.2 La collecte des cartons.....	15
2.2.2.1 Collecte des cartons	15
2.2.2.2 Evolution du tonnage de cartons	15
2.2.3 La collecte du papier.....	15
2.2.4 La collecte des emballages	15
2.3 Bilan des tonnages collectés	16
3. Indicateurs techniques relatifs au transport des déchets	17
3.1 Organisation du transport des ordures ménagères issues du quai de transfert	17
3.2 Organisation du transport des matériaux issus des déchetteries	17
3.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt.....	17
3.2.2 Déchetterie de Tourrettes	17
3.3 Organisation du transport des matériaux issus des Points d'Apport Volontaire	18
3.3.1 Transport des papiers et des emballages	18
3.3.1 Transport du verre.....	18
4. Indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets	18
4.1 Organisation du traitement des ordures ménagères	18
4.1.1 Ordures ménagères de Bagnols-en-Forêt	18
4.1.2 Ordures ménagères des communes de Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes	18
4.2 Organisation du traitement des matériaux issus des déchetteries.....	19
4.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt.....	19
4.2.2 Déchetterie de Tourrettes	19
4.2.3 Déchetterie automatique	20
4.3 Organisation du traitement des matériaux issus des Points d'Apport Volontaire	20
4.3.1 De la commune de Bagnols-en-Forêt.....	20
4.3.2 Des communes de Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes	20
5. Prévention des déchets ménagers et assimilés	21
5.1 Composteurs individuels	21
5.2 La communication.....	21
II. INDICATEURS FINANCIERS	22
1. COÛT COMPLET DU SERVICE	22
1.1 Ordures ménagères.....	23
1.2 Encombrants	24
1.3 Collecte sélective	25
1.4 Déchetteries.....	26
1.5 Cartons	27
1.6 Total 2018	28
1.6.1 Total	28
1.6.2 Variation des coûts totaux.....	29

1.7 Graphiques	29
2. COUTS DES PRESTATIONS DE SERVICES.....	30
3. SYNTHÈSE.....	31
3.1 Synthèse des coûts complets et aidés.....	31
3.2 Coûts par habitant	32
3.2.3 Variation des coûts par habitant.....	32
3.2.4 Répartition des charges, des produits et du financement par habitant comparaison entre la moyenne nationale et le Pays de Fayence	33
3.2.5 Coût aidé par habitant - comparaison entre la moyenne nationale et le Pays de Fayence	34
3.3 Coûts à la tonne	34
3.2.3 Variation des coûts à la tonne.....	35
III. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2018.....	36
IV. EVOLUTION DU SERVICE	38
4.1 Evènements marquants du début de l'année 2019	38
4.2 Perspectives d'évolution de la fin de l'année 2019	39

I. INDICATEURS TECHNIQUES

1. Territoire desservi

1.1 Le périmètre



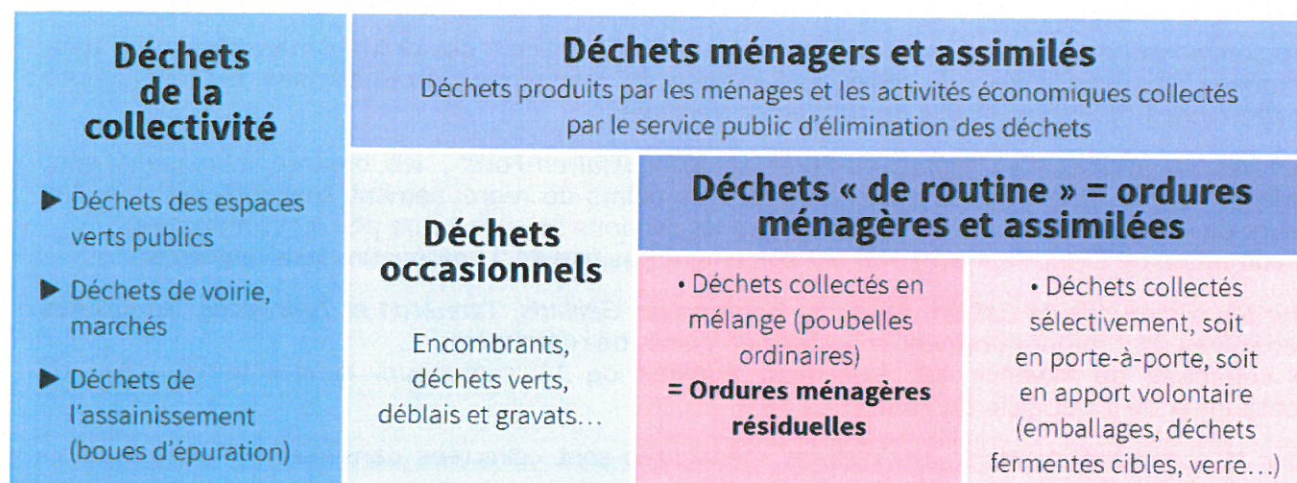
La Communauté de communes du Pays de Fayence compte 9 communes : Bagnols-en-Forêt, Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes.

1.2 Les compétences

La Communauté de communes dispose de l'ensemble des compétences de gestion des déchets ménagers et assimilés (collecte, transport et traitement). Toutefois, la compétence traitement pour la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhérerait avant d'être rattachée à la Communauté de communes. Ainsi, la Communauté de communes rembourse au SMIDDEV tous les frais relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de Bagnols-en-Forêt.

2. Indicateurs techniques relatifs à la collecte

2.1 Collecte des déchets pris en charge par le service



Source : ADEME

Les déchets pris en charge par le service sont les déchets ménagers et assimilés ainsi que les déchets issus des marchés et des espaces verts publics.

2.1.1 Organisation du service déchets

	Nombre de personnes Au 31/12/2018	Type de contrat
Bureau	4	Titulaire
	1	Stagiaire
Ambassadeur du tri + maintenance	1	Titulaire
Déchetterie	3	Titulaire
	1	CDD
Quai de transfert	1	Titulaire
Régie de collecte	23	Titulaire
	3	Stagiaire
	3	CDD
Mécanique	2	Titulaire

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018
Bureau	2	3,5	5
Ambassadeur du tri + maintenance	2	2	1
Déchetterie	4	4	4
Quai de transfert	1	1	1
Régie de collecte	30	27	29
Mécanique	2	2	2
TOTAL	41	39,5	42

Afin de renforcer les équipes durant la période estivale (juillet et août), 6 saisonniers ont été recrutés pour la régie de collecte et 2 saisonniers pour la déchetterie et la maintenance.

2.1.2 Collecte des ordures ménagères

2.1.2.1 Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères pour les 9 communes est effectuée en régie.

Une convention de mise à disposition de services pour la collecte des ordures ménagères effectuée en minibennes dans le cœur de village de Seillans a été maintenue pour une année, la Communauté de communes ne disposant pas de ce type de véhicule.

Pour les communes de Bagnols-en-Forêt et Saint-Paul-en-Forêt, les ordures ménagères sont majoritairement collectées en porte-à-porte. Des points de regroupement sont installés dans les cœurs de village et au bout des impasses que les camions de collecte ne peuvent emprunter. La commune de Saint-Paul-en-Forêt est également équipée de 2 conteneurs semi-enterrés.

Pour les communes de Callian, Fayence, Montauroux, Seillans, Tanneron et Tourrettes, les ordures ménagères sont majoritairement collectées en points de regroupement.

La commune de Fayence est également équipée de 11 conteneurs semi-enterrés, celle de Montauroux de 12 et celle de Tourrettes de 9.

Pour la commune de Mons, les ordures ménagères sont collectées dans des conteneurs semi-enterrés au nombre de 15.

2.1.2.2 Fréquence de collecte

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Bagnols-en-Forêt (1^{er} secteur)	X			X (été)	
Bagnols-en-Forêt (2^{ème} secteur)		X			X (été)
Bagnols-en-Forêt (3^{ème} secteur)	X	X		X	X
Callian	X		X		X
Fayence	X		X		X
Mons					
Montauroux	X		X		X
Saint-Paul-en-Forêt	X		X		X
Seillans (1^{er} secteur)	X			X	
Seillans (2^{ème} secteur)		X			X
Tanneron (1^{er} secteur)	X			X	
Tanneron (2^{ème} secteur)		X			X
Tourrettes	X		X		X

- Bagnols-en-Forêt 1^{er} secteur : côté est de la commune, collecte en porte à porte
- Bagnols-en-Forêt 2^{ème} secteur : côté ouest de la commune, collecte en porte à porte
- Bagnols-en-Forêt 3^{ème} secteur : point de regroupement
- Seillans 1^{er} secteur : Seillans à l'exception de Brovès et de la RD 53
- Seillans 2^{ème} secteur : Brovès, RD 53 et RD 562 jusqu'au rond point des 4 chemins à Fayence
- Tanneron 1^{er} secteur : Les Maisons Vieilles, Les Sausserons, Valcros, Les Marjoris, Les Esterets du lac (Montauroux)
- Tanneron 2^{ème} secteur : Le Magnanon (Mtx), Le Jas Neuf (Mtx), Belluny, Les Plaines, Village, Les Pourrières, Château Tournon (Mtx)

Les cœurs de village ainsi que les points sensibles sont également collectés le samedi.

2.1.2.3 Tonnage collecté

Type de collecte	Année 2016	Année 2017	Evolution %	Année 2017	Année 2018	Evolution %
OM en bacs roulants	10 303,40 t	9 836,18 t	-4,53%	9 836,18 t	9 860,76 t	0,25%
OM en semi-enterrés	782,60 t	911,48 t	+16,47%	911,48 t	941,22 t	3,26%
Total	11 086,00t	10 747,66 t	-3,05%	10 747,66 t	10 801,98 t	0,51%

L'annexe n°1 retrace l'évolution des tonnages d'ordures ménagères de 1980 à 2018

	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Production par habitants	405 kg/hab	393 kg/hab	383 kg/hab

Type de collecte	Quantité collectée	Nbre d'habitants	Production par habitants CCPF	Moyenne PACA (chiffres 2016)*	Moyenne Var (chiffres 2016)*
OM collectées	10 801,98 t	28 187 hab.	383 kg/hab	381 kg/hab	421 /hab

* Chiffres issus du « Tableau de bord 2016 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA

2.1.3 Collecte des encombrants

2.1.3.1 Organisation de la collecte

La collecte des encombrants pour les 9 communes est effectuée en régie.
Lors de la collecte des encombrants, les dépôts sauvages sont également collectés.

2.1.3.2 Fréquence de collecte

Dans chaque commune, un jour précis est dédié à cette prestation, suivant un calendrier établi en début d'année.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

- Bagnols-en-Forêt : une fois par mois au minimum
- Callian : deux fois par mois
- Fayence : trois fois par mois
- Mons : deux fois par mois
- Montauroux : trois fois par mois
- Saint-Paul-en-Forêt : une fois par mois au minimum
- Seillans : deux fois par mois
- Tanneron : deux fois par mois
- Tourrettes : trois fois par mois

2.1.3.3 Tonnage collecté

	Année 2016	Année 2017	Evolution %	Année 2017	Année 2018	Evolution %
Collecte des encombrants	286,41t	267,90t	-6,46%	267,90t	355,19t	32,58%

2.1.4 Collecte sélective

2.1.4.1 Organisation de la collecte dans les communes de Callian, Mons, Seillans et Tourrettes

La collecte sélective dans ces communes est organisée à partir de **points d'apport volontaire en colonnes aériennes (PAV)** disposés dans les différents quartiers des communes et constitués chacun de **trois colonnes** pour la récupération des flux suivants :

- 1 colonne -- signalétique bleue ----- journaux, magazines, revues
- 1 colonne -- signalétique verte ----- verre
- 1 colonne -- signalétique jaune ----- emballages ménagers

Les colonnes d'apport volontaire sont en bois ou en plastiques et sont toutes équipées du système de préhension « simple crochet ». Elles ont une capacité de 4 ou 5m³.

Après les collectes des différents flux, les camions vident les flux collectés :

- Pour les emballages, dans des caissons à compaction dédiés et dans des remorques FMA (Fond Mouvant Alternatif) pour les papiers qui se trouvent sur le quai de transfert de Montauroux,
- Pour le verre, directement au centre du tri du Muy.

Les caissons et remorques FMA sont ensuite acheminés par un transporteur (société PASINI SAS) vers le centre de tri du Muy (VALEOR – PIZZORNO) pour les emballages (SOFOVAR) pour les papiers.

2.1.4.2 Organisation de la collecte dans la commune de Bagnols-en-Forêt

La collecte sélective des bacs de regroupement est réalisée par le service de la régie intercommunale.

La collecte sélective dans la commune de Bagnols-en-Forêt est organisée à partir de **points d'apport volontaire en conteneurs de regroupement** disposés dans les différents quartiers des communes et constitués chacun de **trois bacs** pour la récupération des flux suivants :

- 1 conteneur-----signalétique bleue ----journaux, magazines, revues
- 1 conteneur ----signalétique verte-----verre
- 1 conteneur-----signalétique jaune ----emballages ménagers

Les conteneurs ont un volume de 340L ou de 660L.

La collecte de ces conteneurs est d'une fois par semaine pour chaque flux.

Après les collectes des différents flux, le camion benne vide les flux collectés :

- Pour le verre, dans le caisson dédié qui se trouvent sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt,
- Pour les emballages, dans des caissons à compaction dédiés et dans des remorques FMA (Fond Mouvant Alternatif) pour les papiers qui se trouvent sur le quai de transfert de Montauroux,

Les caissons et remorques FMA sont ensuite acheminés par un transporteur (société PASINI SAS) vers le centre de tri du Muy (VALEOR – PIZZORNO).

2.1.4.3 Organisation de la collecte dans la commune de Tanneron

Depuis juillet 2017, la collecte sélective dans la commune de Tanneron est organisée à partir :

- de **points d'apport volontaire en conteneurs de regroupement pour les flux de papiers et d'emballages** disposés dans les différents quartiers (un conteneur couvercle bleu pour les journaux, magazines, revues et un conteneur couvercle jaunes pour les emballages ménagers)
- **points d'apport volontaire en colonnes aériennes (PAV) pour le verre** disposés dans les différents quartiers (une colonne verte)

L'ensemble des colonnes d'apport volontaire pour les papiers et les emballages ont été supprimées sur la commune de Tanneron.

La collecte des bacs roulants est réalisée par le service de la régie intercommunale, la collecte des colonnes pour le verre est réalisée en prestation de service par Valeor (Pizzorno).

Les conteneurs ont un volume de 340L ou de 660L et les colonnes un volume de 4m3.

La collecte de ces conteneurs est effectuée selon la fréquence suivante :

- Une fois par semaine pour les emballages
- Tous les 15 jours pour les papiers et le verre

Après les collectes des différents flux, les camions vident les flux collectés :

- Pour les emballages, dans des caissons à compaction dédiés et dans des remorques FMA (Fond Mouvant Alternatif) pour les papiers qui se trouvent sur le quai de transfert de Montauroux,
- Pour le verre, directement au centre du tri du Muy.

Les caissons et remorques FMA sont ensuite acheminés par un transporteur (société PASINI SAS) vers le centre de tri du Muy (VALEOR – PIZZORNO) pour les emballages et à l'Ecopôle SOFOVAR pour les papiers.

2.1.4.4 Organisation de la collecte dans les communes de Fayence, Montauroux et Saint-Paul-en-Forêt

En mars 2017, comme pour la commune de Tanneron des **points d'apport volontaire en conteneurs de regroupement pour les flux de papiers et d'emballages** ont été mis en place sur la commune de Saint-Paul-en-Forêt.

En juillet 2017, un quartier de Fayence a été équipé de dix-neuf points de regroupement. En 2018, cent-soixante points de regroupement ont été ajoutés sur le reste de la commune.

En août 2018, cent-vingt points de regroupement ont été ajoutés sur la commune de Montauroux.

Sur ces communes, certains **points d'apport volontaire en colonnes aériennes (PAV)** ont été maintenus pour les emballages et les papiers.

Les conteneurs ont un volume de 340L ou de 660L et les colonnes un volume de 4m³.

La collecte est effectuée selon la fréquence suivante :

- Une fois par semaine pour les emballages
- Tous les 15 jours pour les papiers et le verre

Après les collectes des différents flux, les camions vident les flux collectés :

- Pour les emballages, dans des caissons à compaction dédiés et dans des remorques FMA (Fond Mouvant Alternatif) pour les papiers qui se trouvent sur le quai de transfert de Montauroux,
- Pour le verre, directement au centre du tri du Muy.

Les caissons et remorques FMA sont ensuite acheminés par un transporteur (société PASINI SAS) vers le centre de tri du Muy (VALEOR – PIZZORNO) pour les emballages et à l'Ecopôle SOFOVAR pour les papiers.

2.1.4.3 Nombre de points de collecte par commune

	Points d'apport volontaire (colonnes aériennes)		Points de regroupement (bacs roulants)
	Verre	Emballages, papiers et verre	
Bagnols-en-Forêt	-	-	77
Callian	-	6	-
Fayence	1	13	179
Mons	-	4	-
Montauroux	1	19	115
Saint-Paul-en-Forêt	2	5	30
Seillans	-	7	-
Tanneron	8	-	60
Tourrettes	1	10	-
TOTAL	13	64	461

2.1.4.4 Les Eco-organismes

En juin 2017, Eco-Emballages et Ecofolio, les éco-organismes, respectivement en charge des soutiens relatifs aux emballages et aux papiers ont fusionné. CITEO est le nouveau nom de la société issu du rapprochement.

En 2011, la Communauté de communes avait signé un contrat intitulé « Contrat pour l'Action à la Performance – Barème E) avec Eco-Emballages pour une durée de 5 ans. Un contrat similaire avait été signé avec Ecofolio. Ces contrats ont été renouvelés pour un an par avenant et sont donc arrivés à échéance le 31 décembre 2017.

Pour la période 2018-2022, le cahier des charges d'agrément de la **filière des emballages ménagers** a été adopté par arrêté du 29 novembre 2016 pris en application des articles L. 541-10 et R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement. Celui-ci fixe un nouveau barème de soutiens, applicable à compter du 1er janvier 2018 (Barème F).

Dans ce cadre, la collectivité s'engage à assurer une collecte séparée prenant en compte l'ensemble des déchets d'emballages soumis à la consigne de tri. Le versement des soutiens au recyclage demeure, comme par le passé, subordonné à la reprise et au recyclage effectif des emballages collectés et triés conformément aux standards par matériau.

Un contrat similaire a été signé pour la **filière des papiers**.

2.1.4.5 Tonnages issus de la collecte sélective par type de

Matériaux	Points d'apports volontaires	Points de regroupement	TOTAL
Verre	844,785 t	139,980 t	984,765 t
Papiers	335,045 t	121,325 t	456,370 t
Emballages ménagers	305,105 t	230,145 t	535,250 t

2.1.4.6 Evolution des tonnages de collecte sélective (colonnes aériennes et conteneurs de regroupement)

Matériaux	Année 2016	Année 2017	Evolution %	Année 2017	Année 2018	Evolution %
Verre	898,060 t	949,895 t	+5,77%	949,895 t	984,765 t	3,67%
Papiers	455,700 t	459,945 t	+0,93%	459,945 t	456,370 t	-0,78%
Emballages ménagers	374,250 t	422,322 t	+12,84%	422,322 t	535,250 t	26,74%
Total	1 728,010 t	1 832,160 t	+6,03%	1 832,160 t	1 976,390 t	7,87%

L'annexe n°2 retrace l'évolution des tonnages issus de la collecte sélective en PAV de 1997 à 2018.

Production par habitants	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Verre	33 kg/hab	35 kg/hab	35 kg/hab
Papiers + emballages	30 kg/hab	32 kg/hab	36 kg/hab

Matériaux	Tonnage 2018	Nbre d'habitants	Production par habitant CCPF	Moyenne PACA (chiffres 2016)*	Moyenne VAR (chiffres 2016)*
Verre	984,765 t	28 187 hab.	35 kg/hab	22 kg/hab**	27 kg/hab**
Papiers	471,510 t		36 kg/hab	35 kg/hab***	41 kg/hab***
Emballages ménagers	538,675 t				

Le ratio pour les emballages et les papiers des moyennes PACA et Var contient le flux issus des collectes des ménages mais également des professionnels, ainsi la production d'emballages et de papiers par habitant pour le Pays de Fayence si les tonnages de cartons des professionnels sont comptabilisés est **de 45 kg/hab**.

* Chiffres issus du « Tableau de bord 2016 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA

** Le ratio pour le verre des moyennes PACA et Var contient le verre issus des collectes des ménages mais également des professionnels

*** Le ratio pour les emballages et les papiers des moyennes PACA et Var contient le flux issus des collectes des ménages mais également des professionnels

2.1.5 Les déchetteries**2.1.5.1 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie située sur la commune de Tourrettes**

L'accès à la déchetterie située sur la commune de Tourrettes est un service gratuit aux particuliers qui résident dans les communes du territoire.

A chaque passage à la déchetterie, les particuliers doivent justifier de leur domiciliation sur le territoire (quittance EDF, eau...).

L'accès est également ouvert aux professionnels :

- domiciliés et/ou contribuables dans les communes du territoire.
- extérieurs à la Communauté de communes pouvant justifier de la réalisation de travaux sur le territoire.

L'accès aux professionnels est payant : 60 € la tonne ; une franchise mensuelle de 500 kg est accordée aux professionnels domiciliés et/ou contribuables dans les communes de la Communauté.

La carte d'abonnement peut être obtenue au siège de la Communauté de Communes. Cette carte, facturée 10€, doit être présentée au gardien de la déchetterie à chaque passage.

La déchetterie se situe : RD56 - Route de Bagnols-en-Forêt - 83440 TOURRETTES

Ses horaires d'ouvertures sont les suivants :

Toute l'année
Du lundi au samedi de 8h00 à 17h00
Fermée le dimanche et les jours fériés

Les apports autorisés à la déchetterie sont les suivants :

- Déchets verts,
- Encombrants,
- Métaux et ferrailles,
- Bois,
- Gravats,
- Cartons,
- Gravats non inertes : plâtre,
- Déchets dangereux des ménages
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- Déchets d'ameublement
- Huiles de vidange
- Huiles de friture,
- Piles et batteries,
- Papiers,
- Cartouches d'encre,
- Bouteilles de gaz,
- Tubes et lampes,
- Pneus,
- Vêtements,
- Bidons vides souillés,
- Capsules de café en métal

2.1.5.2 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la déchetterie de Bagnols-en-Forêt a été transférée à la Communauté de communes.

L'accès à la déchetterie de Bagnols-en-Forêt est gratuit pour les particuliers dont la résidence principale ou secondaire est située sur le territoire des communes de Bagnols-en-Forêt et Saint-Paul-en-Forêt.

L'accès est également ouvert aux professionnels domiciliés et/ou contribuables de Bagnols-en-Forêt sur présentation d'un extrait K-bis et dans la limite de 3m³ par jour d'ouverture (sauf pour les gravats non inertes : plâtres, dont la limite est fixée à 1m³ par jour d'ouverture).

Les tarifs sont les suivants :

- Déchets verts : 15€/m³
- Gravats : 10€/m³
- Encombrants : 40€/m³
- Bois : 40€/m³
- Gravats non inertes : 40€/m³

Le dépôt des autres déchets est gratuit.

Elle se situe : Chemin des Meules - 83600 BAGNOLS-EN-FORÊT

Ses horaires d'ouvertures sont les suivants :

Mardi, jeudi, vendredi : 8H00 – 13H00

Mercredi et Vendredi : 8H00 – 12H00 et de 13H00 – 16H30

Fermée les dimanches et jours fériés

Les apports autorisés à la déchetterie sont les suivants :

- Déchets verts,
- Encombrants,
- Métaux et ferrailles,
- Bois,
- Gravats,
- Cartons,
- Gravats non inertes : plâtre,
- Déchets dangereux des ménages
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- Huiles de vidange
- Huiles de friture,
- Piles et batteries,
- Papiers,
- Cartouches d'encre,
- Bouteilles de gaz,
- Tubes et lampes,
- Pneus,
- Vêtements,
- Bidons vides souillés,
- Capsules de café en métal

2.1.5.3 Les Eco-organismes

OCAD3E & Eco-systèmes : collecte des D3E

Le 04 mars 2015, une convention d'adhésion a été signée entre la Communauté de Communes et l'organisme coordonnateur agréé pour les déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (OCAD3E) pour une période allant de 2015 à 2020.

L'éco-organisme Eco-systèmes a été désigné par OCAD3E pour organiser la collecte des DEEE dans l'enceinte de la déchetterie.

La filière de transport et de traitement des DEEE est entièrement gratuite. De plus, une compensation financière est versée aux collectivités selon les tonnages collectés.

OCAD3E & Recylum: collecte des lampes usagées

Le 04 mars 2015, une convention d'adhésion a été signée entre la Communauté de communes et l'organisme coordonnateur agréé pour les lampes usagées (OCAD3E) pour une période allant de 2015 à 2020

L'éco-organisme RECYLUM a été désigné par OCAD3E pour organiser la collecte et le traitement des lampes et des néons issus de la déchetterie.

La filière de transport et de traitement des lampes usagées est entièrement gratuite.

ECO-DDS : collecte des déchets diffus spécifiques

Le 27 mars 2015, une convention d'adhésion a été signée entre la Communauté de communes et l'Eco-organisme en charge de la filière des Déchets Diffus Spécifiques ménagers (ECO-DDS).

Les Déchets Diffus Spécifiques ménagers sont les déchets dangereux issus des ménages tels que les pots de peinture, les solvants, les produits phytosanitaires...

Eco-DDS propose aux collectivités :

- De prendre en charge les coûts de collecte, transport et traitement de ces déchets,
- De soutenir les actions de communication,
- De former les gardiens de déchetterie.

Eco-Mobilier : collecte des déchets d'éléments d'ameublement

Le 1^{er} décembre 2015, une convention d'adhésion a été signée entre la Communauté de communes et l'Eco-organisme en charge de la filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) : Eco-Mobilier.

Les DEA sont les meubles en fin de vie tels que les tables, chaises, matelas, armoires...

Eco-Mobilier propose aux collectivités :

- La prise en charge du transport et du traitement des DEA
- Un soutien pour la collecte de ces déchets
- Un soutien pour la communication.

2.1.5.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés Tourrettes

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

Berger
Levrault

ID : 083-200004802-20190625-190625_03-DE

Matériaux	Année 2016	Année 2017	Evolution %	Année 2017	Année 2018	Evolution %
Encombrants (hors collecte en porte à porte)	934,440 t	736,420 t	-21,16%	736,420 t	1 261,180 t	71,26%
Végétaux	3 742,070 t	4 166,930 t	+11,35%	4 166,930 t	5 572,770 t	33,74%
Métaux et ferrailles	543,130 t	343,090 t	-36,83%	343,090 t	579,780 t	68,99%
D3E	322,999 t	278,830 t	-13,67%	278,830 t	246,700 t	-11,52%
Bois	1 319,470 t	1 186,920 t	-10,05%	1 186,920 t	1 411,500 t	18,92%
Cartons (hors collecte des entreprises)	145,530 t	192,980 t	+32,60%	192,980 t	174,280 t	-9,69%
Papiers (hors collecte des administrat°)	37,950 t	65,100 t	+35,94%	65,100 t	65,740 t	0,98%
Pneumatiques	19,260 t	19,760 t	+2,60%	19,760 t	8,940 t	-54,76%
Piles et batteries	0,556 t	0,738 t	+32,73%	0,738 t	0,609 t	-17,48%
Huiles minérales	8,360 t	9,810 t	+17,34%	9,810 t	13,320 t	35,78%
Emballages vides souillés	37,930 t	55,145 t	+45,39%	55,145 t	68,716 t	24,61%
Capsules « Nespresso »	0,420 t	0,263 t	-37,38%	0,263 t	0,808 t	207,22%
Gravats propres	482,510 t	511,740 t	+6,06%	511,740 t	783,870 t	53,18%
Gravats sales	891,570 t	799,740 t	-10,34%	799,740 t	1 189,330 t	48,77%
DDS collectés par ECO-DDS	21,505 t	22,165 t	+3,07%	22,165 t	19,852 t	-10,44%
DDS hors ECO-DDS	19,682 t	38,941 t	+97,85%	38,941 t	42,003 t	7,86%
Radiographie	0,145 t	0,128 t	-11,72%	0,128 t	0,123 t	-3,91%
Lampes usagées	0,313 t	0,279 t	-10,86%	0,279 t	0,378 t	35,48%
Mobiliers	-	372,860 t	-	372,860 t	369,760 t	-0,83%
Total	8 527,980 t	8 801,52 t	+3,09%	8 801,52 t	11 809,76 t	34,18%

L'annexe n°3 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie de Tourrettes de 2017 à 2018

2.1.5.5 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt

Matériaux	Année 2016	Année 2017	Evolution %	Année 2017	Année 2018	Evolution %
Encombrants	107,920 t	117,120 t	+8,52%	117,120 t	136,360 t	16,43%
Végétaux	335,820 t	507,350 t	+51,08%	507,350 t	670,570 t	32,17%
Métaux et ferrailles	45,500 t	53,720 t	+18,07%	53,720 t	37,740 t	-29,75%
D3E	36,880 t	37,786 t	+2,46%	37,786 t	54,000 t	42,91%
Bois	119,860 t	127,800 t	+6,62%	127,800 t	143,940 t	12,63%
Cartons	23,380 t	28,900 t	+23,61%	28,900 t	29,660 t	2,63%
Gravats propres	149,980 t	187,720 t	+25,16%	187,720 t	225,420 t	20,08%
Gravats non inertes	58,680 t	82,140 t	+39,98%	82,140 t	88,860 t	8,18%
Piles et batteries	0,300 t	0,510 t	+70,00%	0,510 t	0,250 t	-50,98%
DDS collectés par ECO-DDS	5,605 t	5,484 t	-2,16%	5,484 t	6,340 t	15,61%
DDS hors ECO-DDS	10,909 t	11,992 t	9,93%	11,992 t	11,876 t	-0,97%
Capsules « Nespresso »	0,444 t	0,183 t	-58,78%	0,183 t	0,754 t	312,02%
Pneumatiques	1,078 t	1,231 t	14,19%	1,231 t	1,620 t	31,60%
Cartouches d'encre	0,056 t	0,048 t	-14,29%	0,048 t	0,032 t	-33,33%
Mobiliers	-	-	-	-	284,400 t	-
Total	896,412 t	1 161,984 t	+29,63%	1 161,984 t	1 691,822 t	45,60%

L'annexe n°4 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt de 2013 à 2018

2.1.5.6 Evolution des tonnages des matériaux collectés automatiquement

Envoyé en préfecture le 27/06/2019
 Reçu en préfecture le 27/06/2019
 Affiché le 27/06/2019
 ID : 083-200004802-20190625-190625_03-DE

	Année 2018
Gravats propres	40,040 t
Gravats sales	42,560 t
Bois	17,340 t
Total	99,940 t

2.1.5.7 Tonnages des matériaux collectés sur les déchetteries

	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Production par habitants	345 kg/hab	364 kg/hab	482 kg/hab

Matériaux	Tonnage 2018	Nbre d'habitants	Production par habitants CCPF	Moyenne PACA (chiffres 2016)	Moyenne Var (chiffres 2016)
Déchetterie de Tourrettes	11 809,760 t	28 187 hab.	482 kg/hab	248 kg/hab	263 kg/hab
Déchetterie de Bagnols	1 691,822 t				
Déchetterie automatique	99,940 t				
Total	13 601,522 t				

2.2 Collecte des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Fayence

2.2.1 La redevance spéciale pour les déchets non ménagers

L'article L.2224-13 du CGCT dispose que la collectivité n'a d'obligation que pour les déchets produits par les ménages et n'en a aucune pour les déchets issus de l'activité des professionnels qui sont responsables de leur gestion (art. L.541-2 du code de l'Environnement), même si ces déchets sont identiques aux déchets ménagers.

Au fil du temps, les services de collecte des communes ont pris en charge certains déchets des entreprises proches des circuits de collecte des déchets ménagers, mais la croissance de ces déchets non ménagers est aujourd'hui problématique, tant sur le plan technique que sur le plan financier.

Or, depuis 1993 (art. L.2333-78 du CGCT), lorsque le service est rendu aux professionnels, la loi a rendu obligatoire son financement par une redevance spéciale à la charge de ces derniers et non par la contribution des ménages pour lesquels cette charge est devenue importante.

L'instauration de la redevance spéciale s'effectue par le biais d'un contrat entre la collectivité et le producteur. Ce dernier, qui n'a pas l'obligation de recourir au service public, doit alors prouver que l'élimination de ses déchets, quels que soient les moyens, se pratique dans les conditions réglementaires.

Par délibération du 5 octobre 2011, le conseil communautaire a fixé à 3000 litres par semaine le seuil d'exonération. Au-delà, les producteurs doivent s'acquitter de la redevance spéciale.

Formule de calcul applicable aux redevables :

$RS = [((\text{Volume des conteneurs} \times \text{nb de conteneurs} \times \text{fréquence hebdo}) - 3000 \text{ L}) \times \text{nb de semaines d'activité}] \times \text{tarif au litre}$

La TEOM, qui n'est pas supprimée, finance la dépense sous le seuil de 3000 litres ainsi que la collecte sélective et les frais de gestion. Au-delà de ce seuil, la dépense est hors de proportion avec le produit de la TEOM, et ce surcoût ne devait plus être à la charge des ménages.

En 2018, vingt-cinq agents économiques ont été soumis à la redevance.

2.2.2 La collecte des cartons

Depuis 2011, la Communauté de communes a mis en place gratuitement une collecte de cartons dédiée aux entreprises.

2.2.2.1 Collecte des cartons

Les conteneurs dédiés aux cartons sont identifiables grâce à leur couvercle jaune et leur signalétique adaptée.

Ces bacs sont progressivement remplacés par des bacs à couvercles marron afin de ne pas les confondre avec les bacs dédiés aux emballages.

La collecte des cartons est effectuée tous les mardis ou jeudis. Pour les plus gros producteurs, la collecte a lieu les deux jours.

La collecte des cartons est effectuée en régie intercommunale.

A chaque tournée les cartons sont acheminés par les véhicules de collecte jusqu'au quai de transfert intercommunal. Ils sont ensuite transportés et traités à l'Ecopole du Capitou (SOFOVAR)

2.2.2.2 Evolution du tonnage de cartons

	Année 2016	Année 2017	Evolution %	Année 2017	Année 2018	Evolution %
Collecte des cartons	183,090 t	197,070 t	+7,64%	197,070 t	267,960 t	35,97%

L'annexe n°5 retrace l'évolution des tonnages de cartons de 2011 à 2018.

2.2.3 La collecte du papier

Depuis l'année 2010, une collecte du papier a été instaurée dans les administrations et certains établissements publics ayant une activité administrative significative.

La collecte est effectuée par les services de la Communauté de communes toutes les trois semaines. Une fois collectés, les papiers sont vidés au quai de transfert de Montauroux.

En 2017, les sacs de pré-collecte ont été remplacés par des bacs roulants, ce qui a permis d'étendre la collecte à un plus grand de producteur.

	Année 2016	Année 2017	Evolution %	Année 2017	Année 2018	Evolution %
Papiers collectés	9,940 t	18,520 t	+86,31%	18,520 t	15,140t	-18,25%

2.2.4 La collecte des emballages

En 2017, une collecte d'emballages a été instaurée dans les administrations et certains établissements publics ayant une activité administrative significative.

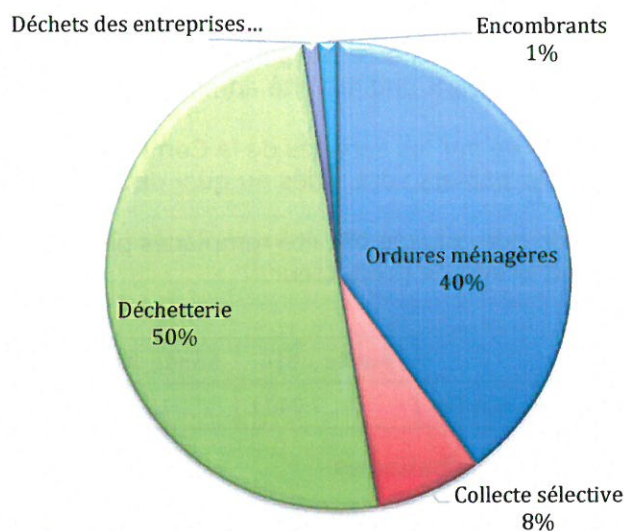
La collecte est effectuée par les services de la Communauté de communes une fois par mois. Une fois collectés, les emballages sont vidés au quai de transfert de Montauroux.

	Année 2017	Année 2018	Evolution %
Emballages collectés	3,130 t	3,420 t	9,26%

2.3 Bilan des tonnages collectés

Ordures ménagères	Bacs roulants	9 860,76 t
	Semi-enterrés	941,22 t
	TOTAL	10 801,98 t
Encombrants	TOTAL	355,19 t
Collecte sélective	Verre	984,77 t
	Papiers	456,37 t
	Emballages	535,25 t
	TOTAL	1 976,39 t
Déchetterie	Bagnols	1 691,82 t
	Tourrettes	11 809,76 t
	Automatique	99,94 t
	TOTAL	13 601,52 t
Déchets des entreprises et des administrations	Cartons	267,96 t
	Papiers	15,14 t
	Emballages	3,42 t
	TOTAL	286,52 t
TOTAL		27 021,60 t

Répartition des flux de déchets



3. Indicateurs techniques relatifs au transport

3.1 Organisation du transport des ordures ménagères issues du quai de transfert

Les ordures ménagères issues des bacs roulants et des conteneurs semi-enterrés sont acheminées par les bennes à ordures ménagères jusqu'au quai de transfert intercommunal situé sur la commune de Montauroux.

Elles sont reprises et transportées jusqu'à l'ISDND (*installation de stockage des déchets non dangereux*) du lundi au vendredi.

Le transport des ordures ménagères issues du quai de transfert a été confié à la société PASINI SAS. Ce marché a débuté le 20 mai 2016 pour une durée de 2 ans reconductible par période d'un an sans pouvoir dépasser 4 ans. Ce marché comporte plusieurs lots, le lot correspondant est :

- lot n°8 : transport ordures ménagères et des emballages jusqu'au site de traitement,

En raison du développement de la collecte sélective, ce lot ainsi qu'un second lot du marché ne répondaient plus aux besoins de la collectivité. Ainsi une nouvelle consultation a été lancée le 16 mars 2018.

Le nouveau marché a débuté le 20 mai 2018 pour une durée de 2 ans reconductible par période d'un an sans pouvoir dépasser 4 ans. Ce marché comporte plusieurs lots, le lot correspondant est :

- lot n°1 : Mise à disposition de FMA ; transport des papiers, cartons et ordures ménagères issus du quai de transfert. Il a été notifié à la société PASINI SAS

3.2 Organisation du transport des matériaux issus des déchetteries

3.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt

Les prestations relatives à la déchetterie de Bagnols-en-Forêt ont été confiées à la société PASINI SAS et à la société SOFOVAR. Ce marché a débuté le 20 mai 2016 pour une durée de 2 ans reconductible par période d'un an sans pouvoir dépasser 4 ans.

Ce marché comporte plusieurs lots :

- lot n°1 : transport et traitement des déchets dangereux spécifiques attribué à la société SOFOVAR,
- lot n°4 : transport et valorisation des métaux attribué à la société SOFOVAR,
- lot n°5 : transport et traitement des gravats propres et sales attribué à la société SOFOVAR,
- lot n°6 : transport des matériaux traités par le SMIDDEV, attribué à la société PASINI SAS
- lot n°7 : broyage et évacuation des déchets verts attribué à la société PASINI SAS,
- lot n°9 : transport et traitement des pneumatiques attribué à la société SOFOVAR.

3.2.2 Déchetterie de Tournettes

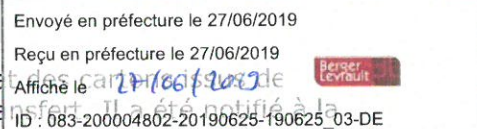
Les prestations relatives à la déchetterie de Tournettes ont été confiées à la société PASINI SAS et à la société SOFOVAR. Ce marché a débuté le 20 mai 2016 pour une durée de 2 ans reconductible par période d'un an sans pouvoir dépasser 4 ans.

- lot n°1 : transport et traitement des déchets dangereux spécifiques attribué à la société SOFOVAR,
- lot n°2 : transport et valorisation des papiers et des cartons attribué à la société PASINI SAS,
- lot n°3 : transport et valorisation/traitement des encombrants et du bois traité et non traités attribué à la société PASINI SAS,
- lot n°4 : transport et valorisation des métaux attribué à la société SOFOVAR,
- lot n°5 : transport et traitement des gravats propres et sales attribué à la société SOFOVAR,
- lot n°7 : broyage et évacuation des déchets verts attribué à la société PASINI SAS,
- lot n°9 : transport et traitement des pneumatiques attribué à la société SOFOVAR.

En raison du développement de la collecte sélective, le lot n°2 ainsi qu'un second lot du marché ne répondaient plus aux besoins de la collectivité. Ainsi une nouvelle consultation a été lancée le 16 mars 2018.

Le nouveau marché a débuté le 20 mai 2018 pour une durée de 2 ans reconductible par période d'un an sans pouvoir dépasser 4 ans. Ce marché comporte plusieurs lots, le lot correspondant est :

- lot n°2 : Mise à disposition de caissons ; transport des papiers et des cartons issus de la déchetterie de Tourrettes et des emballages issus du quai de transfert de la société PASINI SAS



3.3 Organisation du transport des matériaux issus des Points d'Apport Volontaire

3.3.1 Transport des papiers et des emballages

Les papiers sont transportés dans des remorques à fond mouvant alternatif, les emballages dans des caissons à compaction.

Le transport des emballages et des papiers issues du quai de transfert a été confié à la société PASINI SAS. Ce marché a débuté le 20 mai 2016 pour une durée de 2 ans reconductible par période d'un an sans pouvoir dépasser 4 ans. Ce marché comporte plusieurs lots, les lots correspondants sont :

- lot n°2 : transport et valorisation des papiers et des cartons attribué à la société PASINI SAS,
- lot n°8 : transport ordures ménagères et des emballages jusqu'au site de traitement,

En raison du développement de la collecte sélective, ces deux lots ne répondaient plus aux besoins de la collectivité. Ainsi une nouvelle consultation a été lancée le 16 mars 2018.

Le nouveau marché a débuté le 20 mai 2018 pour une durée de 2 ans reconductible par période d'un an sans pouvoir dépasser 4 ans. Ce marché comporte plusieurs lots, les lots correspondants sont :

- lot n°1 : Mise à disposition de FMA ; transport des papiers, cartons et ordures ménagères issus du quai de transfert.
- lot n°2 : Mise à disposition de caissons ; transport des papiers et des cartons issus de la déchetterie de Tourrettes et des emballages issus du quai de transfert.

Les deux lots ont été notifiés à la société PASINI SAS.

3.3.1 Transport du verre

Verre issu de la collecte de la commune de Bagnols en Forêt

Après la collecte sélective du verre, le camion benne le vide dans le caisson dédié qui se trouve sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt.

Les bennes sont ensuite acheminées par la société Pasini vers le centre de tri du Muy.

Verre issu de la collecte des huit autres communes du Pays de Fayence

Après la collecte sélective du verre, le camion grue vide directement au centre de tri du Muy.

4. Indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets

4.1 Organisation du traitement des ordures ménagères

4.1.1 Ordures ménagères de Bagnols-en-Forêt

La compétence traitement pour les ordures ménagères de la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhérerait avant d'être rattachée à la Communauté de communes. Les ordures ménagères de cette commune ont été enfouies sur l'ISDND du Balançon au Cannet des Maures jusqu'à sa fermeture en août 2018, puis à l'ISDND de Septème les Vallons (VEOLIA)

4.1.2 Ordures ménagères des communes de Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes

Un marché a été conclu le 31 mai 2017, avec la société VALTEO, exploitante de l'ISDND du Balançon au Cannet des Maures, pour le traitement des ordures ménagères de la Communauté de communes.

Le 8 août 2018, l'ISDND du Balançon a fermé. Le 1^{er} août 2018, le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED) et la Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF) ont signé une

convention permettant le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles sur les sites de traitement du SMED.

Le 5 septembre 2018, le SMED a informé la CCPF d'une panne importante sur le broyeur d'alimentation du prétraitement de l'usine Broc le rendant indisponible pendant une durée estimée entre 4 et 5 semaines et de l'arrêt technique pour maintenance des fours d'Antibes puis de Nice. Dans ces conditions, le SMED a fait savoir qu'il ne sera pas en mesure d'accueillir les OMR du Pays de Fayence.

Le pays de Fayence s'est rapproché de la société SMA VAUTUBIERE afin de pouvoir apporter les ordures ménagères sur l'ISDND de La Fare les Oliviers (13).

4.2 Organisation du traitement des matériaux issus des déchetteries

4.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt

La compétence traitement pour la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhère avant d'être rattachée à la Communauté de communes.

Toutefois, les déchets verts, les gravats non inertes et la ferraille ne faisant pas l'objet d'un contrat SMIDDEV, la Communauté de communes a passé un marché avec les sociétés PASINI et SOFOVAR (cf. 3.2.1).

Matériaux	Contrat SMIDDEV	Contrat CCPF
Encombrants	VALEOR (Le MUY 83)	
Végétaux		PASINI SAS (83)
Métaux et ferrailles		SOFOVAR (83)
D3E	ECO-SYSTEMES	
Bois	ESTEREL TERRASSEMENT (Fréjus 83)	
Cartons	VALEOR (Le MUY 83)	
Gravats propres	SOFOVAR (83)	
Gravats Sales		SOFOVAR (83)
Piles et batteries	COREPILE	
Textiles		ECO-TEXTILES
Déchets dangereux spécifiques hors ECO-DDS	SOFOVAR (83)	
Déchets dangereux spécifiques collectés par ECO-DDS		ECO-DDS
Capsules « Nespresso »	COLLECTOR'S	
Cartouches d'encre	COLLECTOR'S	
Huiles minérales	SERAHU(06)	
Huiles végétales	SOFOVAR (83)	
Lampes usagées	RECYLUM	
Radiographies	SOFOVAR (83)	
Pneumatiques	ALIAPUR	SOFOVAR (83)
Bouteilles gaz /extincteurs		SOFOVAR (83)
Ameublement		ECO-MOBILIER

4.2.2 Déchetterie de Tourrettes

Les sociétés PASINI et SOFOVAR assurent les prestations de traitement des matériaux issus de la déchetterie de Tourrettes pour les matériaux ne bénéficiant pas de la filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur : Eco-organismes). (cf. 3.2.2)

Les déchets sont acheminés vers les filières de recyclage suivantes :

- pour les encombrants : tri sur le site de VAR ENVIRONNEMENT puis transfert vers les filières de recyclage
- pour le bois traités et non traités : tri par catégorie de bois sur le site de VAR ENVIRONNEMENT puis transfert vers les filières de recyclage
- pour le carton : Ecopôle SOFOVAR (83)
- pour les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) : ECO-SYSTÈMES

- pour les lampes usagées : RECYLUM
- pour les huiles de vidange : SE.RA.HU à Cagnes sur Mer (06)
- pour les métaux : contrôle qualité sur le site de SOFOVAR puis recyclage à PURFER à Carros (06)
- pour le papier : Ecopôle SOFOVAR (83)
- pour les piles et batteries : COREPILE
- pour les pneus : SOFOVAR
- pour les végétaux : PASINI SAS (83)
- pour les huiles végétales : M2JL Recyclage Service à LA CRAU (83)
- pour les cartouches d'encre et les capsules «NESPRESSO» : COLLECTOR'S
- pour les déchets dangereux des ménages, les bouteilles de gaz, les extincteurs : SOFOVAR (83)
- pour les gravats propres : criblage et concassage sur le site de SOFOVAR
- pour les gravats sales : tri des différents matériaux sur la chaîne de tri de SOFOVAR puis transfert vers les filières de valorisation.

4.2.3 Déchetterie automatique

La société SOFOVAR assure les prestations de traitement des matériaux issus de la déchetterie automatique.

4.3 Organisation du traitement des matériaux issus des Points d'Apport Volontaire

4.3.1 De la commune de Bagnols-en-Forêt

La compétence traitement pour la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhérerait avant d'être rattachée à la Communauté de communes.

Le SMIDDEV a contractualisé avec la société VALEOR (Groupe Pizzorno) pour le tri, le traitement et le conditionnement des emballages, des papiers et du verre.

Pour la reprise des matériaux issus de la collecte sélective, le SMIDDEV a passé des contrats avec des recycleurs dans le cadre d'un engagement avec la société CITEO.

Les opérations de reprise sont organisées selon des prescriptions techniques imposées par les repreneurs de ces matériaux.

Une fois les différentes étapes de tri effectuées, les emballages sont conditionnés sous forme de balles et sont acheminés vers les usines de recyclage des sociétés suivantes :

- pour le verre : O-I Manufacturing France
- pour l'acier : ARCELOR Mittal France
- pour l'aluminium : REGEAL AFFIMET
- pour les emballages papier-carton et les briques alimentaires : REVIPAC
- pour les plastiques : VALORPLAST
- pour les journaux, magazines et revues : VALEOR

4.3.2 Des communes de Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tournettes

Le traitement des emballages et du verre est réalisé par le Groupe Pizzorno Environnement et à la société VALEOR au centre du tri du Muy. (cf. 3.3.2).

Le traitement des papiers est réalisé par SOFOVAR à l'Ecopôle du Capitou

Les déchets sont triés par type de matériau : plastique, acier, aluminium, carton, papier. Ce tri est en partie réalisé mécaniquement par détection optique ou par magnétisme et en partie manuellement, notamment pour retirer toutes les erreurs de tri, c'est-à-dire les déchets qui ne sont pas admis.

Pour la reprise de ces matériaux, à l'exception des papiers et des cartons, la Communauté de communes a passé des contrats avec des recycleurs dans le cadre d'un engagement pour 6 ans avec la société CITEO.

Les opérations de reprise sont organisées selon des prescriptions techniques imposées par les repreneurs de ces matériaux.

Une fois les différentes étapes de tri effectuées, les emballages sont conditionnés sous forme de

balles et sont acheminés vers les usines de recyclage des sociétés suivantes :

- pour le verre : O-I Manufacturing France
- pour l'acier : ARCELOR Mittal France
- pour l'aluminium : REGEAL AFFIMET
- pour les plastiques : VALORPLAST

Pour les papiers et les cartons, la Communauté de communes a passé un contrat « option fédération » avec la société VEOLIA.

5. Prévention des déchets ménagers et assimilés

5.1 Composteurs individuels

Afin de réduire la fraction fermentescible des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes a facilité la pratique du compostage en aidant financièrement les habitants à acquérir des composteurs individuels moyennant une participation unitaire de 15 €.

Cette campagne de compostage a débuté en 2010.

En août 2016, la Communauté de Communes a conclu un marché avec la société EMERAUDE ID Création pour l'acquisition d'un maximum de 900 composteurs individuels de 600 litres en bois, dotés chacun d'un « bio seau » et d'un aérateur, au prix unitaire 64,97€ TTC, pour un montant total maximum de 58 471,20€ TTC.

Les composteurs ont été remis sur rendez-vous aux habitants. Lors de la distribution des composteurs, un guide du compostage ainsi qu'une formation a été dispensée aux futurs utilisateurs par un agent de la Communauté de communes.

En 2018, 377 composteurs ont été distribués.

Ainsi depuis 2010, 2878 composteurs ont été distribués.

5.2 La communication

Mois	Lieu	Type d'intervention
MARS	Fête du printemps, Montauroux	Stand d'information thématique déchets
SEPTEMBRE	Réserve de Fondurane	Journée de l'environnement avec collège Fayence (2 x 6 ^{ème})
OCTOBRE	Quai de transfert de Montauroux	Visite Quai de transfert pour 6 classes de 6 ^{ème} collège de Montauroux

II. INDICATEURS FINANCIERS

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 083-200004802-20190625-190625_03-DE

1. COÛT COMPLET DU SERVICE

Depuis l'année 2016 (budget 2015), la Communauté de communes a souhaité mettre en place la matrice des coûts de l'ADEME. Cette matrice permet de :

- D'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion,
- De disposer d'un cadre permettant de pouvoir comparer précisément l'évolution des dépenses et recettes du budget déchet par année et par flux de déchets
- De disposer d'un cadre commun permettant de se situer par rapport à d'autres collectivités.

La matrice est découpée en trois parties :

- Les charges :
 - ✓ Les charges fonctionnelles : ce sont les charges de fonctionnement du service comprenant : les charges de structures (fonctionnement de la vie politique, direction et encadrement, administration générales...) et les charges de communication.
 - ✓ Les charges techniques : ce sont les charges directement liées à l'exercice du service comprenant : la prévention (compostage), la pré-collecte (bacs, colonnes...), le transfert/transport, le traitement des déchets non dangereux et dangereux.
- Les produits :
 - ✓ Les produits industriels liés à la gestion du service comprenant la vente des matériaux recyclables collectés
 - ✓ Les soutiens résultant de l'application du principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) : Eco-organismes
 - ✓ Les aides et subventions diverses comprenant les reprises de subventions d'investissement (il s'agit de l'amortissement des subventions), les subventions de fonctionnement (aides de l'ADEME) et les aides à l'emploi (CAE ou autres).
- Les autres infos :
 - ✓ Le montant de la TVA acquittée
 - ✓ Les contributions des usagers : TEOM, redevance spéciale, redevance déchetterie

1.1 Ordures ménagères

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 083-200004802-20190625-190625_03-DE

Montant en € HT		Ordures ménagères résiduelles 2017			Ordures ménagères résiduelles 2018			Variat° (en %)
		Bacs roulants	Semi- enterrés	Total	Bacs roulants	Semi- enterrés	Total	
CHARGES								
Fonction- nelles	Charges de structure	88 430€	7 409€	95 839€	137 091€	12 463€	149 554€	+54%
	Communication	8 746€	8 746€	17 492€	12 417€	12 417€	24 834€	
	Total charges fonctionnelles	97 176€	16 155€	113 331€	149 508€	24 880€	174 388€	
Techniques	Prévention	11 219€	-	11 219€	11 302€	-	11 302€	+8%
	Pré-collecte	59 724€	41 121€	100 845€	78 483€	25 766€	104 249€	
	Collecte	1 218 750€	91 674€	1 310 424€	1 287 825€	78 910€	1 366 735€	
	Transfert/ Transport	204 548€	20 230€	224 778€	287 882€	28 472€	316 354€	
	Traitement des déchets	991 311€	89 31€	1 086 742€	1 063 888€	105 220€	1 169 108€	
	Total des charges techniques	2 491 552€	242 456€	2 734 008€	2 729 380€	238 368€	2 967 748€	
Total des charges		2 588 728€	258 611€	2 847 339€	2 878 888€	263 248€	3 142 136€	+10%
PRODUITS								
Industriels	Matériaux	-	-	-	-	-	-	+129%
	Autres produits	2 436€	-	2 436€	5 593€	-	5 593€	
	Total produits industriels	2 436€	-	2 436€	5 593€	-	5 593€	
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	8 517€	806€	9 323€	-	-	-	-100%
Aides	Reprises des subventions d'investissemnt		33 775€	33 775€	-	5 275€	5 275€	+66%
	Aides à l'emploi	64 654€	3 502€	68 156€	28 359€	1 150€	29 509€	
	Total aides	64 654€	37 277€	101 931€	28 359€	6 425€	34 784€	
Total produits		113 690€	38 083€	113 690€	33 952€	6 425€	40 377€	-64%
AUTRES INFOS								
Montant de la TVA acquittée		160 208€	13 548€	173 756€	183 091€	15 606€	198 697€	+14%
Contribution des usagers	TEOM	2 916 368€	283 970€	3 200 338€	2 839 258€	258 114€	3 097 372€	-3%
	Redevance spéciale et facturation usagers	87 411€	-	87 411€	89 266€	-	89 266€	
	Total contribution des usagers	3 003 779€	283 970€	3 287 749€	2 928 524€	258 114€	3 186 638€	

1.2 Encombrants

Montant en € HT		Encombrants 2017	Encombrants 2018	Variation (en %)
CHARGES				
Fonctionnelles	Charges de structure	3 927€	7 478€	+51%
	Communication	17 434€	24 844€	
	Total charges fonctionnelles	21 361€	32 322€	
Techniques	Prévention	-	-	+13%
	Pré-collecte	-	-	
	Collecte	95 013€	116 752€	
	Transfert/Transport	4 595€	5 941€	
	Traitement des déchets	23 721€	16 381€	
	Total des charges techniques	123 329€	139 074€	
Total des charges		144 690€	171 396€	+18%
PRODUITS				
Industriels	Matériaux	-	-	-
	Autres produits	-	-	
	Total produits industriels	-	-	
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	-	-	-
Aides	Reprises des subventions d'investissements	-	-	-57%
	Aides à l'emploi	7 219€	3 066€	
	Total aides	7 219€	3 066€	
Total produits		7 219€	3 066€	-57%
AUTRES INFOS				
Montant de la TVA acquittée		6 307€	7 004€	+11%
Contribution des usagers	TEOM	144 255€	154 869€	+7%
	Redevance spéciale et facturation usagers	-	-	
	Total contribution des usagers	144 255€	154 869€	

1.3 Collecte sélective

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 083-200004802-20190625-190625_03-DE

Montant en € HT		Collecte sélective 2017				Collecte sélective 2018				Variat° (en %)
		Verre	Papiers	Emballage	Total	Verre	Papiers	Emballage	Total	
CHARGES										
Fonctionnelles	Charges de structure	2 882€	2 536€	11 517€	16 935€	4 985€	4 985€	1 448€	11 418€	+15%
	Communicat°	10 030€	10 030€	10 334€	30 394€	14 169€	14 169€	14 599€	42 937€	
	Total charges fonctionnelles	12 912€	12 566€	21 851€	47 329€	19 154€	19 154€	16 047€	54 355€	
Techniques	Prévention	-	-	-	-	-	-	-	-	+22%
	Pré-collecte	7 481€	6 626€	9 346€	23 453€	10 372€	7 898€	14 179€	32 449€	
	Collecte	67 845€	65 513€	180 374€	313 732€	74 472€	72 265€	216 530€	363 267€	
	Transfert/Transport									
	Traitement des déchets	9 045€	9 453€	88 574€	107 072€	9 474€	25 278€	112 015€	146 767€	
Total charges techniques	84 371€	84 592€	278 294€	444 257€	94 318€	105 441€	342 724€	542 483€		
Total des charges		97 283€	97 978€	300 145€	495 406€	113 472€	124 595€	358 771€	596 483€	+20%
PRODUITS										
Industriels	Matériaux	18 273€	36 984€	35 440€	90 697€	20 845€	43 888€	41 873€	106 606 €	+17%
	Autres produits	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Total produits industriels	18 273€	36 984€	35 440€	90 697€	20 845€	43 888€	41 873€	106 606€	
Soutien	Soutiens sociétés agréées	5 764€	15 596€	152 697€	174 057€	5 363€	22 460€	125 452€	153 275€	-12%
Aides	Reprises des subvent° d'investissemt	3 164€	3 323€		4 286€	3 164€	3 323€	4 286€	10 773€	-20%
	Aides à l'emploi	2 120€	2 120€	3 826€	8 066€	766€	1 150€	2 299€	4 215€	
	Total aides	5 284€	5 443€	8 112€	18 839€	3 930€	4 473€	6 585€	14 988€	
Total produits		29 321€	58 023€	196 249€	283 593€	30 138€	70 821€	173 910€	274 869€	-3%
AUTRES INFOS										
Montant de la TVA acquittée		6 993€	6 783€	24 694€	38 470€	8 128€	8 522€	29 739€	46 389€	+21%
Contribut° des usagers	TEOM	98 860€	95 329€	325 834€	520 023€	103 246€	103 246€	361 360€	567 852€	+9%
	Redevance spéciale et facturat° usagers	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Total contribution des usagers	98 860€	95 329€	325 834€	520 023€	103 246€	103 246€	361 360€	567 852€	

1.4 Déchetteries

Montant en € HT		Déchetteries 2017	Déchetteries 2018	Variation (en %)
CHARGES				
Fonctionnelles	Charges de structure	33 380€	59 821€	+66%
	Communication	17 797€	25 291€	
	Total charges fonctionnelles	51 177€	85 112€	
Techniques	Prévention	4 808€	4 844€	+20%
	Pré-collecte	-	-	
	Collecte	328 384€	251 376€	
	Transfert/Transport	177 040€	303 106€	
	Traitement des déchets	483 360€	636 143€	
	Total des charges techniques	993 592€	1 195 469€	
Total des charges		1 044 769€	1 280 581€	+23%
PRODUITS				
Industriels	Matériaux	62 186€	55 040€	-10%
	Autres produits	1 044€	1 706€	
	Total produits industriels	63 230€	56 746€	
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	76 993€	50 157€	-35%
Aides	Reprises des subventions d'investissements	-	-	+55%
	Aides à l'emploi	1 860€	2 884€	
	Total aides	1 860€	2 884€	
Total produits		142 083€	109 787€	-23%
AUTRES INFOS				
Montant de la TVA acquittée		74 346€	96 549€	+30%
Contribution des usagers	TEOM	1 069 806€	1 238 949€	+13%
	Redevance spéciale et facturation usagers	31 823€	7 189€	
	Total contribution des usagers	1 101 629€	1 246 138€	

1.5 Cartons

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 083-200004802-20190625-190625_03-DE

Montant en € HT		Cartons 2017	Cartons 2018	Variation (en %)
CHARGES				
Fonctionnelles	Charges de structure	3 922€	4 985€	+27%
	Communication	-	-	
	Total charges fonctionnelles	3 922€	4 985€	
Techniques	Prévention	-	-	+1%
	Pré-collecte	1 018€	1 782€	
	Collecte	79 947€	57 773€	
	Transfert/Transport	8 829€	13 261€	
	Traitement des déchets	3 522€	21 085€	
	Total des charges techniques	93 316€	93 901€	
Total des charges		97 238€	98 886€	+2%
PRODUITS				
Industriels	Matériaux	19 618€	6 203€	-68%
	Autres produits	-	-	
	Total produits industriels	19 618€	6 203€	
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	-	-	-
Aides	Reprises des subventions d'investissements	-	-	-70%
	Aides à l'emploi	5 078€	1 533€	
	Total aides	5 078€	1 533€	
Total produits		24 696€	7 736€	-69%
AUTRES INFOS				
Montant de la TVA acquittée		3 832€	5 575€	+45%
Contribution des usagers	TEOM	109 452€	103 246€	-6%
	Redevance spéciale et facturation usagers	-	-	
	Total contribution des usagers	109 452€	103 246€	

1.6 Total 2018**1.6.1 Total**

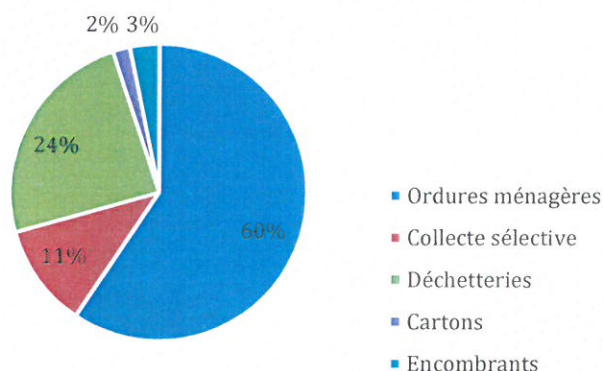
Montant en € HT		Ordures ménagères	Encombrants	Collecte sélective	Déchetterie	Cartons	Total
CHARGES							
Fonctionnelles	Charges de structure	149 554€	7 478€	11 418€	59 821€	4 985€	233 256€
	Communication	24 834€	24 844€	42 937€	25 291€	-	117 906€
	Total charges fonctionnelles	174 388€	32 322€	54 355€	85 112€	4 985€	351 162€
Techniques	Prévention	11 302€	-	-	4 844€	-	16 146€
	Pré-collecte	104 249€	-	32 449€	-	1 782€	138 480€
	Collecte	1 366 735€	116 752€	363 267€	251 376€	57 773€	2 155 903€
	Transfert/Transport	316 354€	5 941€		303 106€	13 261€	638 662€
	Traitement des déchets	1 169 108€	16 381€	146 767€	636 143€	21 085€	1 989 484€
	Total des charges techniques	2 967 748€	139 074€	542 483€	1 195 469€	93 901€	4 938 675€
Total des charges		3 142 136€	171 396€	596 838€	1 280 581€	98 886€	5 289 837€
PRODUITS							
Industriels	Matériaux	-	-	106 606€	55 040€	6 203€	167 849€
	Autres produits	5 593€	-	-	1 706€	-	7 299€
	Total produits industriels	5 593€	-	106 606€	56 746€	6 203€	175 148€
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	-	-	153 275€	50 157€	-	203 432€
Aides	Reprises des subventions d'investissement	5 275€	-	10 773€	-	-	16 048€
	Aides à l'emploi	29 509€	3 066€	4 215€	2 884€	1 533€	41 207€
	Total aides	34 784€	3 066€	14 988€	2 884€	1 533€	57 255€
Total produits		40 377€	3 066€	274 869€	109 787€	7 736€	435 835€
AUTRES INFOS							
Montant de la TVA acquittée		198 697€	7 004€	46 389€	96 549€	5 575€	354 214€
Contribution des usagers	TEOM	3 097 372€	154 869€	567 852€	1 238 949€	103 246€	5 162 288€
	Redevance spéciale et facturation usagers	89 266€	-	-	7 189€	-	96 455€
	Total contribution des usagers	3 186 638€	154 869€	567 852€	1 246 138€	103 246€	5 258 743€

1.6.2 Variation des coûts totaux

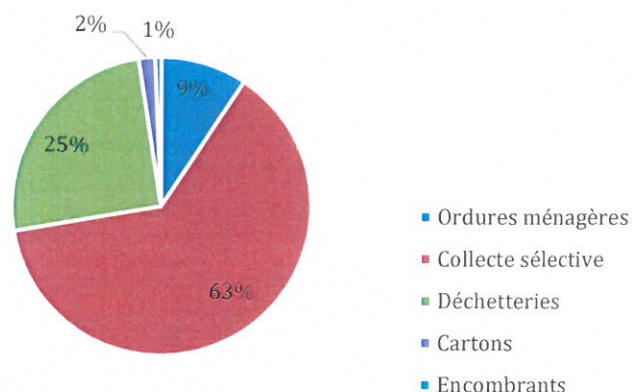
ID : 083-200004802-20190625-190625_03-190625-03-1

1.7 Graphiques

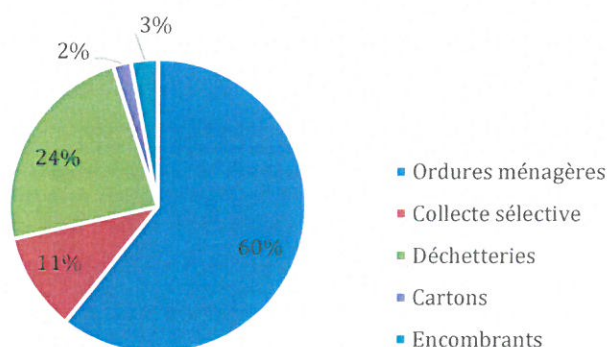
Répartition des charges



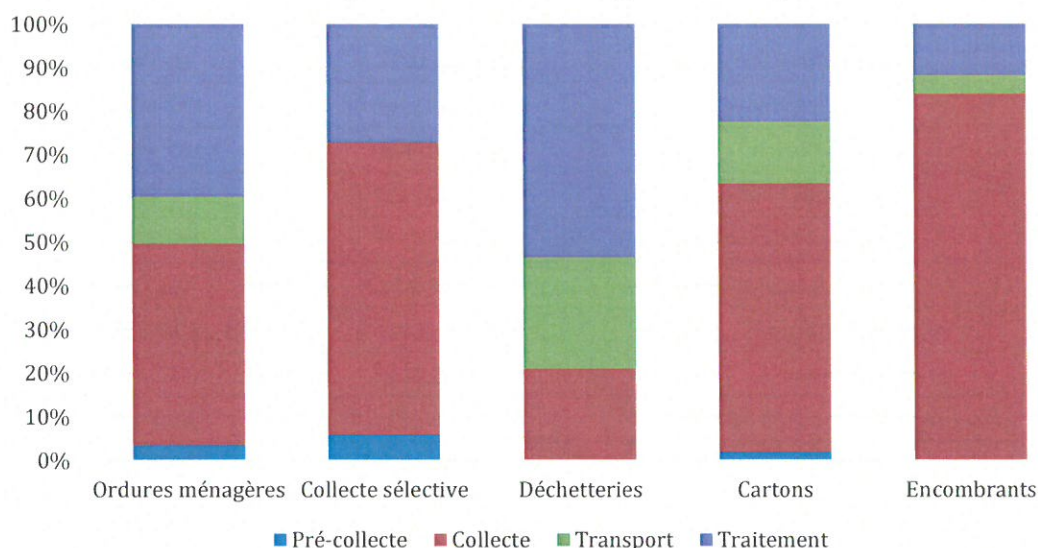
Répartition des produits



Répartition des contributions



Répartition des charges techniques



2. COUTS DES PRESTATIONS DE SERVICES

	Ordures ménagères	Encombrants	Collecte sélective	Déchetterie	Cartons	TOTAL
PASINI	249 341,30€	26 180,57€	42 873,53€	577 714,67€	16 026,30€	912 136,37€
SOFOVAR	-	-	23 101,76€	284 166,23€	21 755,07€	329 023,06€
VALEOR	1 100,00€	-	296 146,33€	-	-	297 246,33€
VALTEO	680 775,74€	-	-	-	-	680 775,74€
SMIDDEV	115 814,61€	-	23 160,59€	39 036,44€	-	178 011,64€
SERAHU	-	-	-	1 036,80€	-	1 036,80€
SMA VAUTUBIERE	345 813,78€	-	-	-	-	345 813,78€
SMED	84 720,92€	-	-	-	-	84 720,92€
VEOLIA	26 136€	-	-	-	-	26 136,00€
PROPOLYS	14 880,00€	-	-	-	-	14 880,00€
TOTAL	1 518 582,35€	26 180,57€	385 282,21€	901 954,14€	37 781,37€	2 869 780,64€

Le SMIDDEV n'est pas réellement un prestataire de services, toutefois la Communauté de communes rembourse des prestations de services à ce syndicat.

Les prestations de services représentent 55% des charges du service.

3. SYNTHÈSE**3.1 Synthèse des coûts complets et aidés**

Année 2018	Flux de déchets					TOTAL
	Ordures ménagères	Encombrants	Collecte sélective	Déchetterie	Cartons	
Coût complet HT (total charges)	3 142 136€	171 396€	596 838€	1 280 581€	98 886€	5 289 837€
Coût aidé HT (Charges – produits)	3 101 759	168 330€	321 969€	1 170 794€	91 150€	4 854 002€
TVA acquittée	198 697€	7 004€	46 389€	96 549€	5 575€	354 214€
Coût aidé TTC	3 330 456€	175 334€	368 358€	1 267 343€	96 725€	5 208 216€
Montant des contributions	3 186 638€	154 869€	567 852€	1 246 138€	103 246€	5 258 743€

3.2 Coûts par habitant

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

Berser
Levrault

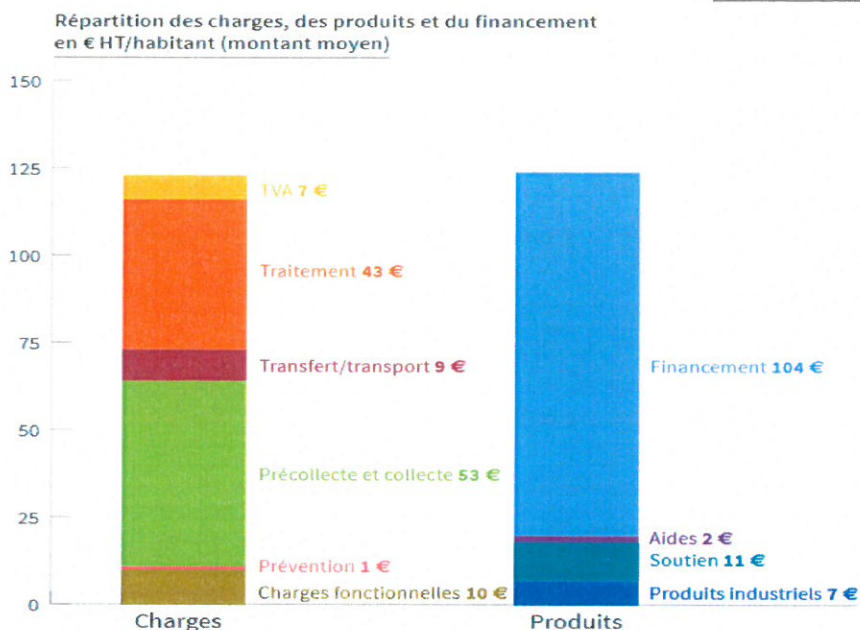
ID : 083-200004802-20190625-190625_03-DE

Année 2018 Montant en € HT/ habitant		Ordures ménagères	Encombrants	Collecte sélective	Déchetterie	Cartons	Total
CHARGES							
Charges fonctionnelles		6,19€	1,15€	1,93€	3,02€	0,18€	12,46€
Techniques	Prévention	0,40€	-	-	0,17€	-	0,57€
	Pré-collecte	3,70€	-	1,15€	-	0,06€	4,91€
	Collecte	48,49€	4,14€	12,89€	8,92€	2,05€	76,49€
	Transfert/ Transport	11,22€	0,21€		10,75€	0,47€	22,66€
	Traitement des déchets	41,48€	0,58€	5,21€	22,57€	0,75€	70,58€
	Total des charges techniques	105,29€	4,93€	19,25€	42,41€	3,33€	175,21€
Total des charges		111,47€	6,08€	21,17€	45,43€	3,51€	187,67€
PRODUITS							
Produits industriels		0,20€	-	3,78€	2,01€	0,22€	6,21€
Tous soutiens des sociétés agréées		-	-	5,44€	1,78€	-	7,22€
Aides		1,23€	0,11€	0,53€	0,10€	0,05€	2,03€
Total produits		1,43€	0,11€	9,75€	3,89€	0,27€	15,46€
AUTRES INFOS							
Montant de la TVA acquittée		7,05€	0,25€	1,65€	3,43€	0,20€	12,57€
TEOM		109,89€	5,49€	20,15€	43,95€	3,66€	183,14€
Contribution des usagers		3,17€	-	-	0,26€	-	3,42€
Total des contributions		113,05€	5,49€	20,15€	44,21€	3,66€	186,57€

3.2.3 Variation des coûts par habitant

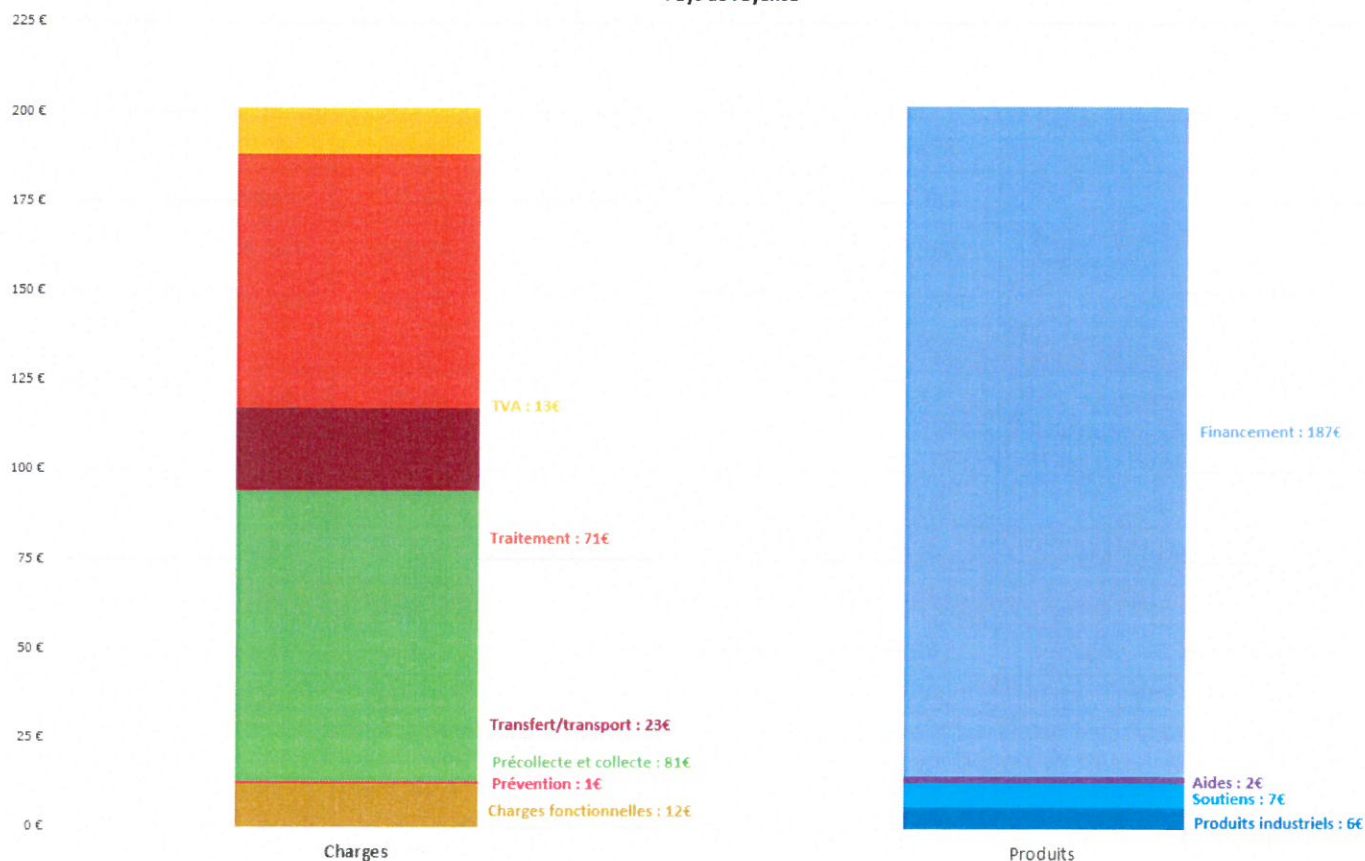
Montant en € HT/ habitant			Total 2017	Total 2018	Variation en %
CHARGES	Charges fonctionnelles		8,55€	12,46€	+46%
	Techniques	Prévention	0,57€	0,57€	0%
		Pré-collecte	4,52€	4,91€	+9%
		Collecte	76,72€	76,49€	0%
		Transfert/Transport	14,97€	22,66€	+51%
		Traitement des déchets	61,46€	70,58€	+15%
		Total des charges techniques	158,25€	175,21€	+11%
	Total des charges		166.80€	187,67€	+13%
PRODUITS	Produits industriels		6,35€	6,21€	-2%
	Tous soutiens des sociétés agréées		9,39€	7,22€	-23%
	Aides		4,87€	2,03€	-58%
	Total produits		20,60€	15,46€	-25%
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		10,70€	12,57€	+17%
	Total des contributions		186,18€	186,57€	0%

3.2.4 Répartition des charges, des produits et du financement entre la moyenne nationale et le Pays de Fayence



Chiffres issus du Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion édité par l'ADEME, édition 2017

Répartition des charges, des produits et du financement en € HT / habitant Pays de Fayence



3.2.5 Coût aidé par habitant - comparaison entre la moyenne nationale et le Pays de Fayence

Envoyé en préfecture le 27/06/2019
 Reçu en préfecture le 27/06/2019
 Affiché le 27/06/2019
 ID : 083-200004802-20190625-190625_03-DE

■ LE COÛT NATIONAL MÉDIAN DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS POUR LES COLLECTIVITÉS MIXTES À DOMINANTE RURALE EST DE **79 € PAR HABITANT**.
 Pour mémoire, toutes typologies d'habitat confondues, le coût moyen est de 93 €.



Chiffres issus du Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion édité par l'ADEME

3.3 Coûts à la tonne

Année 2018 Montant en € HT/ tonne		Ordures ménagères	Encombrants	Collecte sélective	Déchetterie	Cartons	Total
TONNAGE		10 808,98t	355,19t	2 259,49t	13 601,52t	267,96t	27 286,14t
CHARGES							
Charges fonctionnelles		16,14€	91,00€	24,06€	6,26€	-	12,87€
Techniques	Prévention	1,05€	-	-	0,36€	-	0,59€
	Pré-collecte	9,65€	-	14,36€	-	6,65€	5,08€
	Collecte	126,53€	328,70€	160,77€	18,48€	215,60€	79,01€
	Transfert/Transport	29,29€	16,73€		22,28€	49,49€	23,41€
	Traitement des déchets	108,23€	46,12€	64,96€	46,77€	78,69€	72,91€
	Total charges techniques	274,74€	391,55€	240,09€	87,89€	350,43€	181,00€
Total des charges		290,89€	482,55€	264,15€	94,15€	369,03€	193,87€
PRODUITS							
Produits industriels		0,52€	-	47,18€	4,17€	23,15€	6,42€
Tous soutiens des sociétés agréées		-	-	67,84€	3,69€	-	7,46€
Aides		3,22€	8,63€	6,63€	0,21€	5,72€	2,10€
Total produits		3,74€	8,63€	121,65€	8,07€	28,87€	15,97€
AUTRES INFOS							
Montant de la TVA acquittée		18,39€	19,72€	20,53€	7,10€	20,81€	12,98€
Contribution des usagers		295,00€	436,02€	251,32€	91,62€	385,30€	192,73€

3.2.3 Variation des coûts à la tonne

Montant en € HT/ tonne			Total 2017	Total 2018	en %
CHARGES	Charges fonctionnelles		10,31€	12,87€	+25%
	Techniques	Prévention	0,70€	0,59€	-15%
		Pré-collecte	5,45€	5,08€	-7%
		Collecte	92,47€	79,01€	-15%
		Transfert/transport	18,05€	23,41€	+30%
		Traitement des déchets	74,08€	72,91€	-2%
		Total des charges techniques	190,75€	181,00€	-5%
	Total des charges		215,87€	193,87€	-10%
PRODUITS	Produits industriels		7,65€	6,42€	-16%
	Tous soutiens des sociétés agréées		11,32€	7,46€	-34%
	Aides		5,86€	2,10€	-64%
	Total produits		24,83€	15,97€	-36%
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		12,90€	12,98€	+1%
	Total des contributions		224,41€	192,73€	-14%

3.2.3 Coût complet à la tonne – comparaison entre la moyenne nationale et le Pays de Fayence

Coût complet en € HT/tonne

OMR
Ordures ménagères
résiduelles



259 €
(médiane)
197 € - 348 €
(percentiles*)

RSOM
hors verre
Recyclables secs des
ordures ménagères



378 €
(médiane)
283 € - 535 €
(percentiles*)

Verre



68 €
(médiane)
43 € - 96 €
(percentiles*)

Déchets des
déchèteries

122 €
(médiane)
77 € - 191 €
(percentiles*)

Tous flux



195 €
(médiane)
152 € - 238 €
(percentiles*)

Chiffres issus du
Référentiel national
des coûts du service
public de prévention
et de gestion édité
par l'ADEME

Pays de Fayence

291€

487€

115€

94€

194€

*Percentiles - 80 % des collectivités dans cette fourchette de coûts

III. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2018

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

ID : 083-200004802-20190625-190625_03-DE



- Inauguration de la déchetterie automatique sur Montauroux le 30 mars 2018

Pays de Fayence

var-matin
Mardi 3 avril 2018 6

MONTAUROUX

La déchetterie automatique intercommunale est opérationnelle

L'inauguration de la déchetterie intercommunale, située à l'entrée du quai de transfert, s'est déroulée en présence des élus du Pays de Fayence, représentants de la Région, du Département et du fournisseur la société Appluz. Il s'agit de la deuxième déchetterie automatique « publique » ouverte en France et la première Paca.

Une opération de 351 178 euros

René Ugo, président de la ComCom et Michel Tosan, vice-président en charge du traitement des déchets, se sont réjouis de cette nouvelle structure innovante. La ComCom est engagée à hauteur de 25 %



Les élus, fournisseurs et utilisateurs se réjouissent de ce nouveau concept unique en Paca.

(Photos C. G.)

dans ce projet, le reste étant financé par l'Agence de l'emmenagement et de

la maîtrise de l'énergie (Ademe) et la Région qui ont participé à hauteurs respectives de 60 % (173 250€) et 25 % (72 950€) pour cette structure de nouvelle génération, dont le coût est de 351 178€ TTC.

Cette déchetterie s'adresse aux professionnels mais également aux particuliers qui peuvent y accéder munis d'un badge. Celui-ci étant disponible dans les bureaux de la ComCom au Mas de Tassy à Tourrettes. Les déchets acceptés sont les suivants : les gravats matériaux inertes provenant de la démolition, le bois et ses déchets d'emballages particuliers ou

des matériaux issus de la récupération et les déchets industriels banals (DIB) liés à la construction et la déconstruction hors gravats et bois.

Un fonctionnement facile

Cette déchetterie automatique est accessible à tous. L'utilisateur sélectionne la matière des déchets sur la borne d'accueil et les décharge ensuite dans un godet doté d'un système de pesée qui, grâce à un bras articulé, les dépose dans la benne adéquate. Les horaires d'ouverture sont larges afin de faciliter l'accès des usagers : du lundi au samedi de 5 h. 30

à 21 h et le dimanche de 7 h à 13 h. Après trois semaines d'utilisation, 40 uti-

lisateurs ont été répertoriés et 14,6 tonnes collectées.

C. G.



La borne de sélections des déchets.



Le bras articulé et son godet se dirigent vers la benne sélectionnée.

- Réalisation de travaux de modernisation de la déchetterie de Tourrettes comprenant :
 - l'ajout d'un pont bascule en sortie permettant un meilleur contrôle des accès usagers particuliers et professionnels,
 - reprise de l'évacuation des eaux pluviales,
 - retrait de l'ancien quai de transfert permettant l'accueil d'un plus grand nombre de bennes,
 - acquisition d'un logiciel de contrôle des accès.

Le marché de travaux a été attribué en février 2018. Il comprend trois lots

- Lot n°1 : Voirie Réseaux Divers (VRD) attribué à la société NARDELLI pour un montant de 346 383,48€ TTC
- Lot n°2 : Génie civil et bâtiment attribué à la société CASSERI pour un montant de 212 643,00€ TTC
- Lot n°3 : Equipements attribué à la société GILLARD pour un montant de 137 610,00€ TTC

La réhabilitation de la déchetterie de Tourrettes a été inaugurée le 11 juillet 2018.

TOURRETTES

La déchetterie a fait peau neuve

Ouvert aux usagers depuis 2000, l'équipement nécessitait modernisation et mise aux normes

Des travaux avaient bien été réalisés en 2006, mais en raison de son succès et de l'évolution des normes, la déchetterie était devenue vétuste et inadaptée aux volumes collectés, avec 9000 tonnes en 2017, dont 4000 de déchets verts, 760 d'encombrants, 480 de mobiliers et 1300 de gravats.

Une mise aux normes indispensable

De longs travaux ont été effectués portant sur la fluidification de la circulation, l'amélioration de l'accueil et la sécurisation environnementale du site. Trois entreprises (Nardelli T.P., Casséri frères et la Sté. Gillard) se sont partagées les trois lots et ont présenté leurs réalisations concernant, entre autres, le raccordement d'un pont-bascule, la réfection de l'enrobé, la signalétique horizontale et verticale, les différents ouvrages de



Les élus et les entreprises conquis par la présentation des systèmes Vidok et Herkul. (Photo C.G.)

maçonnerie et la mise en place d'équipements pour la sécurisation des hauts de quais pour le déchargement des déchets.

Les élus présents (*) ont pu appré-

cier l'efficacité des systèmes Vidok et Herkul qui présentent des gages de sécurité pour les usagers.

Les travaux ont été subventionnés

à concurrence de 50 000€ par la Région et 125 000€ par le programme Life IP Smart Waste PACA, instrument financier de la Commission Européenne de sou-

ten aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Le montant total s'élève à 418000€.

Déchets sauvages

René Ugo, président de la ComCom du Pays de Fayence a précisé: «On ne fera plus n'importe quoi en matière de traitement des déchets en Pays de Fayence et après le quai de transferts de Montauroux et sa déchetterie automatique, la mise aux normes de celle de Tourrettes oblige à tous le respect de notre environnement. Les dépôts sauvages ne seront plus tolérés en P.D.F! Et merci à Michel Tosan pour son engagement dans tous ces projets et à Camille Bouge pour le don du terrain par la commune de Tourrettes».

C.G.

1. Les vice-présidents de la ComCom Jean-Yves Huert, Camille Bouge, Michel Tosan, Nicolas Martel, Éliane Féraud et de nombreux élus du Pays de Fayence.

- Acquisition de quatre caissons à compaction d'un volume de 30m3 avec porte-obturateur adapté à l'emballage adaptable au compacteur du quai de transfert. Un camion ampliroll a également été acheté afin de pouvoir être autonome dans le déplacement des caissons.
- Suite du développement de la collecte sélective sur le Pays de Fayence sur les communes de Fayence et Montauroux.
 - En avril 2018, sur la commune de Fayence, cent-soixante points de regroupement ont été ajoutés.
 - En août 2018, cent-vingt points de regroupement ont été ajoutés sur la commune de Montauroux.
- En 2017, la Communauté de communes a candidaté au projet « LIFE-IP SMART WASTE PACA » L'objectif général de LIFE IP Smart Waste PACA est de mettre en œuvre le plan régional de gestion des déchets pour la région PACA. Les objectifs spécifiques sont :
 - Soutenir l'innovation et le développement économique dans le secteur de la prévention et de la gestion des déchets ;
 - Réduire l'impact des déchets sur l'environnement (dispersion, stockage, incinération) afin de promouvoir le développement durable ;
 - Favoriser le développement de l'expertise et des compétences en matière de prévention et de gestion des déchets ;
 - Développer un système de gestion et de communication impliquant les secteurs public et privé et les citoyens.

La candidature de la communauté de communes a été retenue en juin 2018.

Le projet doit se dérouler du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2023.

Les subventions européenne au titre du programme LIFE portent sur quatre actions mises en œuvre par la Communauté de communes pour un total de 243 105€ :

- 3 000 € pour le développement de la collecte sélective,
- 15 105€ pour le développement du compostage individuel et collectif
- 100 000€ pour la création d'une déchetterie sur la commune de Seillans
- 125 000€ pour la réhabilitation de la déchetterie de Tourrettes.

En complément de ces fonds européens, le projet LIFE permet de solliciter une aide de la Région à hauteur de 105 105€ pour trois des quatre actions et selon la répartition suivante :

- 15 105€ pour le développement du compostage individuel
- 40 000€ pour la création d'une déchetterie sur la commune
- 50 000€ pour la réhabilitation de la déchetterie de Tourrettes.

- Le 8 août 2018, l'ISDND du Balançon a fermé. Le 1^{er} août 2018, le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED) et la Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF) ont signé une convention permettant le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) du Pays de Fayence sur les sites de traitement du SMED.

Le 5 septembre 2018, le SMED a informé la CCPF d'une panne importante sur le trommel d'alimentation du prétraitement de l'usine Broc le rendant indisponible pendant une durée estimée entre 4 et 5 semaines et de l'arrêt technique pour maintenance des fours d'Antibes puis de Nice. Dans ces conditions, le SMED a fait savoir qu'il ne sera pas en mesure d'accueillir les OMR du Pays de Fayence avant la fin du mois de novembre 2018.

Le pays de Fayence s'est rapproché de la société SMA VAUTUBIERE afin de pouvoir apporter les ordures ménagères sur l'ISDND de la Fare les Oliviers (13).

- Acquisition d'une nouvelle benne de 12m³ pour la collecte des déchets
- Création de la Société Publique Locale (SPL) dont les statuts sont l'aménagement, la construction et l'exploitation d'une ISDND sur la commune de Bagnols-en-Forêt ainsi que l'acquisition de tout équipement nécessaire à son fonctionnement et à l'amélioration de son impact sur l'environnement.
Les arrêtés ICPE pour l'ISDND du Vallon des Pins autorisant l'exploitation, permettant le défrichement et autorisant à la destruction d'espèces classées sont prévues pour fin 2019/début 2020.

IV. EVOLUTION DU SERVICE

4.1 Evénements marquants du début de l'année 2019

- Mise en place des contrôles d'accès en déchetterie pour l'ensemble des usagers par le biais d'un badge.

Le contrôle d'accès répond à plusieurs objectifs :

- Respecter la réglementation
- Maîtriser les coûts en limitant l'accès aux seuls habitants du Pays de Fayence
- Mieux anticiper l'enlèvement des bennes
- Engager des actions de sensibilisation auprès des gros producteurs de déchets
- Suivre la fréquentation du site
- Accompagner davantage les usagers dans leurs gestes de tri

Pour les particuliers, l'accès reste gratuit dans la limite de 3 tonnes de végétaux, 3 tonnes de gravats et 3 tonnes d'autres apports par an. Pour les professionnels, les apports sont facturés 40€/tonne pour les végétaux et 45€/tonne pour les autres apports acceptés.

En juin 2019, environ 6 500 badges ont été distribués. On comptabilise une moyenne de 250 à 300 usagers par jour.

- Poursuite du développement de la collecte sélective sur le Pays de Fayence sur les communes de Tourrettes et Callian.
 - En janvier 2019, sur le quartier des esterets du lac, dix-neuf points de regroupement ont été ajoutés
 - En février 2019, sur la commune de Tourrettes, quatre-vingt points de regroupement ont été ajoutés.
 - En mai 2019, cent-seize points de regroupement ont été ajoutés sur la commune de Callian.
- En avril, lancement de quatre marchés :
 - Fourniture d'un châssis-cabine neuf et d'une benne neuve de 9m³ pour la collecte des déchets ménagers : marché en 2 lots, le premier pour le châssis-cabine et le second pour la benne de 9m³.



- Etude préalable à l'instauration d'une tarification incitative de fayence
 - Fourniture et mise en place d'un pont bascule, d'une borne de pesée, de barrières levantes et d'un logiciel de pesée pour la déchetterie de Bagnols-en-Forêt afin d'harmoniser les conditions d'accès sur les déchetteries du Pays de Fayence.
 - Fourniture de composteurs individuels et collectifs en bois et bioseaux. Le marché a été notifié à Emeraude ID, titulaire du précédent marché.
- Notification par la Région de deux demandes de subvention
 - 15 105€ pour le développement du compostage individuel et collectif
 - 50 000€ pour la réhabilitation de la déchetterie de Tournettes.
 - Premier versement du programme LIFE d'un montant de 48 621€.
 - Le châssis du camion de collecte permettant d'effectuer la collecte du verre en point de regroupement sur la commune de Bagnols-en-Forêt étant trop fragilisé par cette collecte, il a été décidé de confier cette collecte à un prestataire de service. Un marché a été lancé et a été attribué à la société Pizzorno. La collecte en prestation de service a débuté le 1^{er} juin 2019.
 - Afin de permettre aux habitants des cœurs de village de trier leurs biodéchets, la Communauté de communes a souhaité développer le compostage collectif. Chaque site installé sera composé :
 - De deux composteurs de 1000L qui serviront pour la formation du compost
 - Un de 500L qui sera utilisé pour le stockage des structurants (sciure de bois, paille, feuille).
 Mise en place de quatre sites pilotes sur les communes de :
 - Montauroux : Parking Veyan
 - Callian : Place de la Barricade
 - Mons : Place Saint Sébastien
 - Saint-Paul-en-Forêt : Parking Schneider
 - Retrait des corbeilles de rue autour du lac et remplacement par des bacs de 660L maintenus par des blocs béton.

4.2 Perspectives d'évolution de la fin de l'année 2019

- La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) prévoit que les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que quinze millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et vingt-cinq millions en 2025. Un bureau d'étude a été sollicité pour la réalisation d'une étude permettant l'analyse amont des conséquences d'un passage à la Tarification Incitative (TI) d'un point de vue technique, financier et organisationnel. La durée de l'étude sera de 80 jours répartis comme suit :
 - étape 1 : 30 jours
 - étape 2 : 30 jours
 - étape 3 : 20 jours
 L'étude doit permettre l'analyse des conséquences d'un passage à la TI d'un point de vue technique, financier et organisationnel. Il s'agira de s'interroger dans un premier temps sur les points suivants :
 - Quel est le contexte du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) aujourd'hui ?
 - Au-delà de l'obligation législative de mise en place d'une tarification incitative, quelle est la volonté de la collectivité d'aboutir ?
 - Dans ce contexte global, est-il possible d'instaurer facilement une TI ?
 - Quels sont les scénarii possibles ?
 Dans un second temps, et après le choix du scénario par la collectivité, cette étude devra présenter un plan d'action pour l'instauration de la TI, et notamment répondre à la question : Comment mettre en œuvre dans le contexte actuel le scénario choisi par la collectivité ?

Cette étude va donc être réalisée en trois phases :

 - une phase de diagnostic

- une phase d'étude des scénarios possibles
- une phase d'approfondissement du scénario retenu – pl

Envoyé en préfecture le 27/06/2019
Reçu en préfecture le 27/06/2019
Affiché le 27/06/2019
ID : 083-200004802-20190625-190625_03-DE

Les résultats attendus sont :

- un état zéro complet sur les déchets et pratiques (organisation du service, tonnages, exutoires, coûts, recettes, composition des déchets (si connue pour certains flux), les contrats en cours, étude d'optimisation existante...);
- des propositions de scénarii avec analyse des impacts de chacun ;
- le plan d'action pour la mise en œuvre du scénario choisi.

Le montant de l'étude s'élèverait à 25 000€

- Dépôt d'un dossier de subvention auprès de l'ADEME concernant l'étude préalable à la tarification incitative. L'ADEME pouvant subventionner l'étude à hauteur de 70% de la dépense engagée.
- Poursuite du développement de la collecte sélective sur le Pays de Fayence sur Seillans et au sud de Mons (La Chesnaye) au cours du dernier trimestre 2019.
- Démarrage des travaux de mise en place d'un pont bascule sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt.
- Etude de mise en place d'une prestation de prêt de broyeur pour les végétaux des usagers du Pays de Fayence
- Etude de développement de la collecte du carton

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 083-200004802-20190625-190625_03-DE

Annexe n°1 : Evolution des tonnages des ordures ménagères de 1980 à 2018.

Annexe n°2 : Evolution des tonnages issus de la collecte sélective en PAV de 1997 à 2018.

Annexe n°3 : Evolution des tonnages issus de la déchetterie de Tourrettes de 2006 à 2018.

Annexe n°4 : Evolution des tonnages issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt de 2013 à 2018.

Annexe n°5 : Evolution des tonnages de cartons de 2011 à 2018.

ANNEXE N°1 : ÉVOLUTION DU TONNAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES DE 1980 À 2018

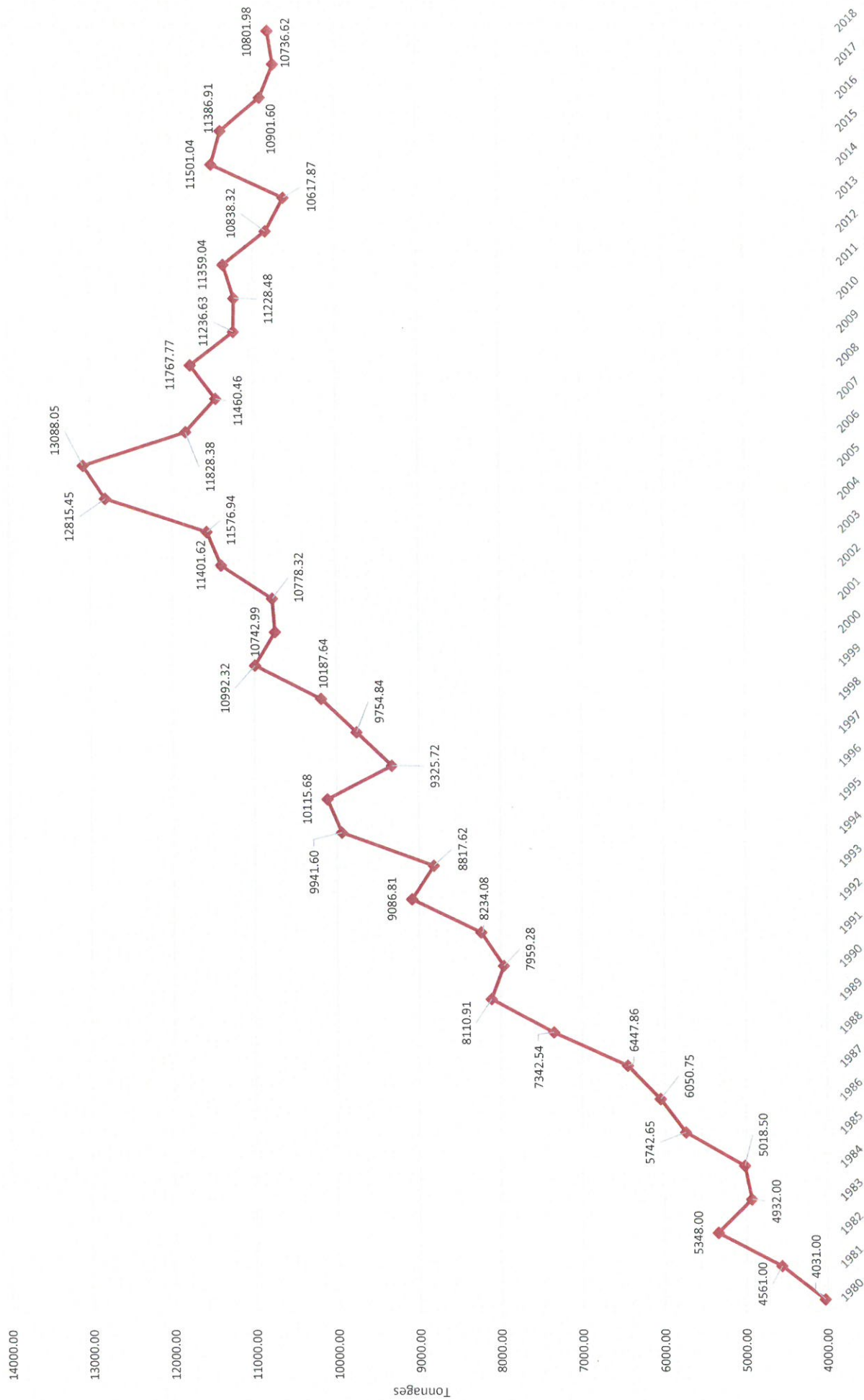
Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le

27/06/2019

ID : 083-200004802-20190625-190625_03-DE



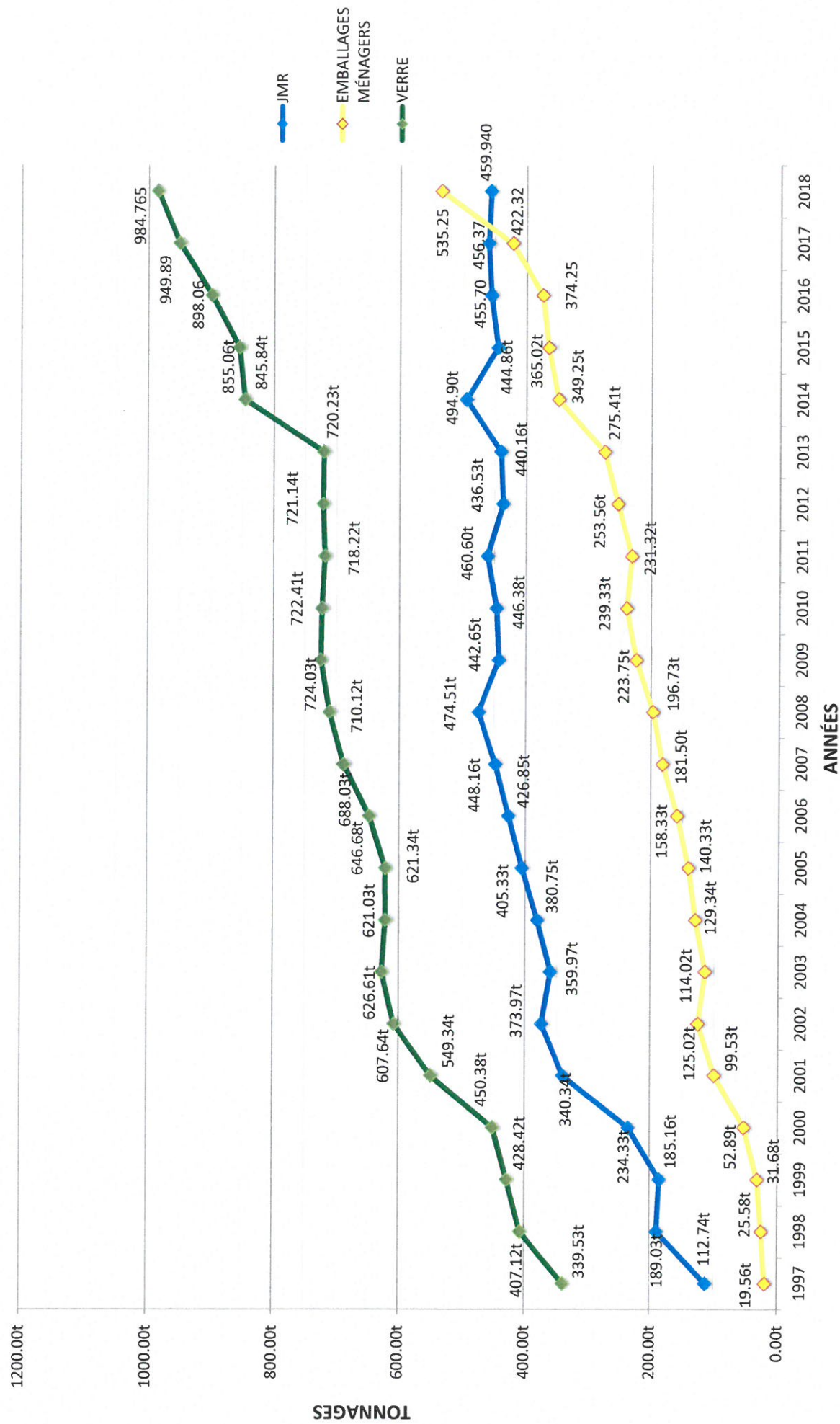
ANNEXE N°2 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE 1997 À 2018

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

ID : 083-200004802-20190625-190625_03-DE



ANNEXE N°3 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE DE TOURRETTES DE 2007 À 2018

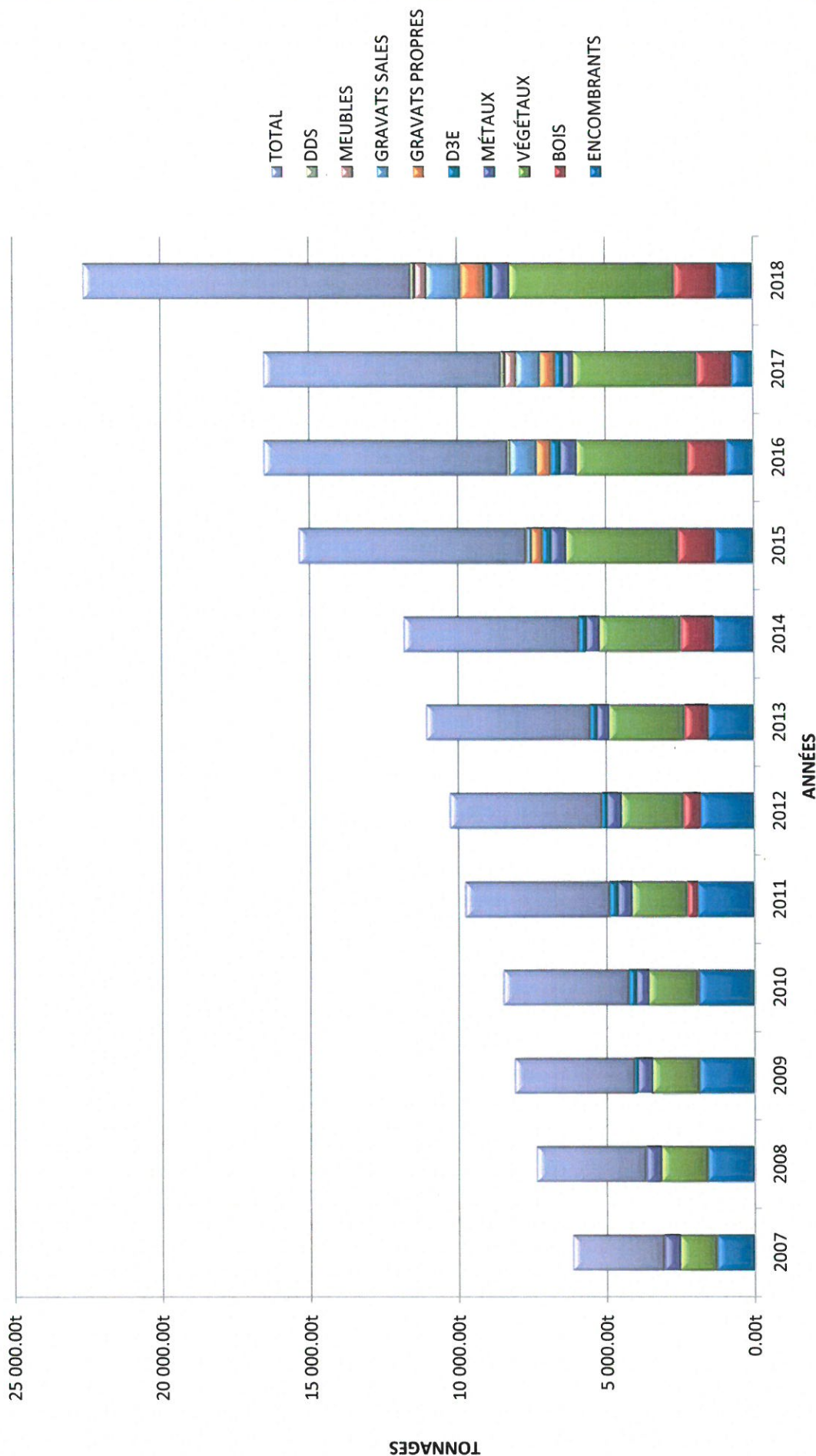
Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 17/06/2019



ID : 083-200004802-20190625-190625_03-DE



ANNEXE N°4 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE DE BAGNOLS EN FORET DE 2013 À 2018

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

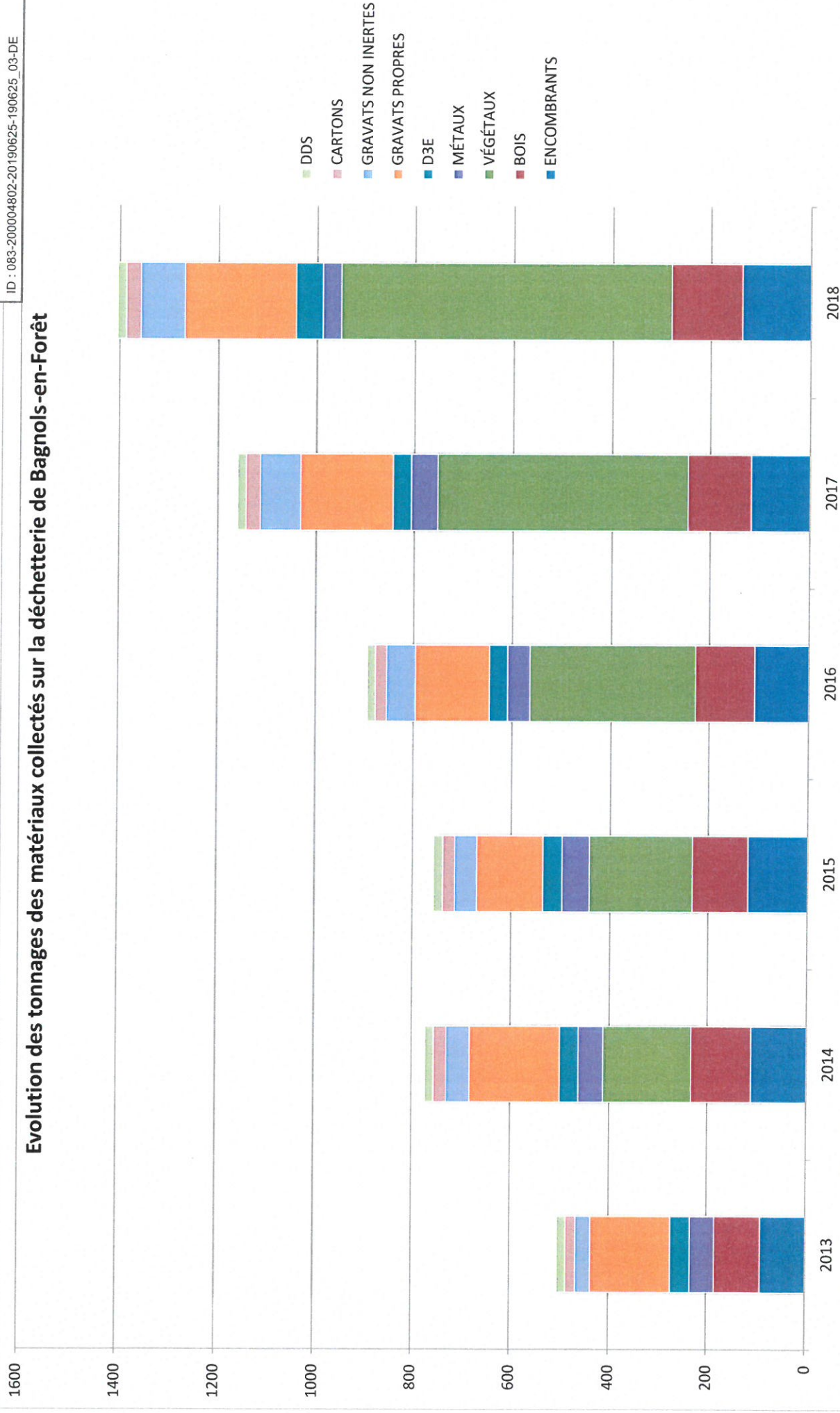
Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 083-200004802-20190625-190625_03-DE

Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt



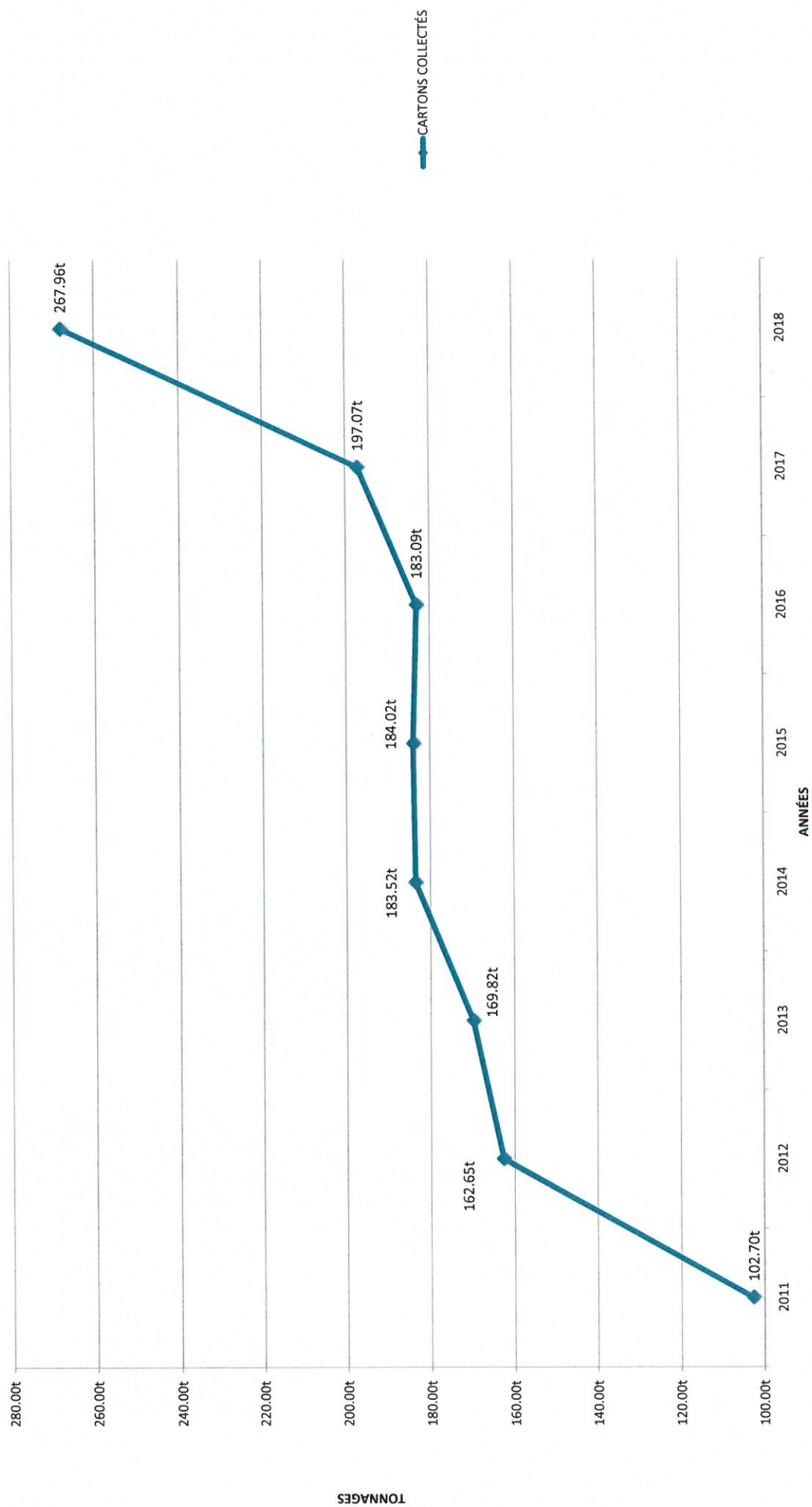
ANNEXE N°5 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DES COLLECTES DE CARTONS DE 2011 À 2018

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

ID : 083-200004802-20190625-190625_03-DE



	Ordures ménagères		Encombrants	Déchetteries		Cartons	Papiers	Emballages	Verre
	Issues des bacs roulants	Issues des conteneurs semi-enterrés		Bagnols	Tourrettes				
Tonnage	9 860,76t	941,22t	355,19t	1 691,82t	11 809,76t	99,94t	471,51t	538,67t	984,77t
	10 801,98t			13 601,52t					
Charges fonctionnelles	149 508€ 15€/t 5€/hab	24 880€ 26€/t 1€/hab	32 32€ 91€/t 1€/hab		85 112€ 6€/t 3€/hab		19 154€ 41€/t 1€/hab	16 047€ 30€/t 1€/hab	19 154€ 19€/t 1€/hab
Prévention, pré-collecte et collecte	1 377 610€ 140€/t 49€/hab	104 676€ 111€/t 4€/hab	116 752€ 329€/t 4€/hab	559 326€ 41€/t 20€/hab		59 555€ 222€/t 2€/hab	Collecte en points de regroupement et en points d'apport volontaire puis Qual de transfert intercommunal 80 163€ 170€/t 3€/hab	Collecte en points de regroupement et en points d'apport volontaire puis Qual de transfert intercommunal 230 709€ 428€/t 8€/hab	Collecte en points de regroupement (Bagnols) et en points d'apport volontaire puis Déchetterie de Bagnols (collecte Bagnols) ou Centre de tri du Muy (VALEOR) 84 844€ 86€/t 3€/hab
Transfert / transport	Qual de transfert intercommunal 316 354€ 29€/t 11€/hab		Déchetterie 5 941€ 17€/t 0,21€/hab		Qual de transfert intercommunal 13 261€ 49€/t 0,47€/hab				Centre de tri du Muy (VALEOR) puis recyclage 9 474€ 10€/t 0,34€/hab
Traitement	Enfouissement 1 169 108€ 108€/t 41€/hab		Tri puis transfert vers les filières de recyclage 16 381€ 46€/t 1€/hab	Traitement des matériaux (encombrants, cartons, papiers, bois, métaux et ferrailles, végétaux, EVS...) 636 143€ 47€/t 23€/hab		Ecopôle au Capitou (SOFIOVAR) puis recyclage 21 085€ 79€/t 1€/hab	Ecopôle au Capitou (SOFIOVAR) puis recyclage 25 278€ 54€/t 1€/hab	Centre de tri du Muy (VALEOR) puis recyclage 112 015€ 208€/t 4€/hab	
Recettes	40 377€ 4€/t 1€/hab		3 066€ 9€/t 0,11€/hab	109 787€ 8€/t 4€/hab		7 736€ 29€/t 0,27€/hab	70 821€ 150€/t 2€/hab	173 910€ 323€/t 6€/hab	30 138€ 31€/t 1€/hab
Contributions des usagers	5 258 743€ 195€/t 187€/hab								